



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Edition 2015



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

2015

SOMMAIRE

1	COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS	2
	<i>BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF</i>	2
	<i>BILANS CONSOLIDÉS — PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</i>	3
	<i>COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS</i>	4
	<i>ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL</i>	5
	<i>TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</i>	6
	<i>TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</i>	7
	<i>NOTES ANNEXES — SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2015</i>	8
	A/ Bases de préparation des comptes semestriels et principes comptables	8
	B/ Éléments significatifs du premier semestre 2015	12
	C/ Événements postérieurs au 30 juin 2015	32
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	33
	A/ Événements marquants du premier semestre 2015	33
	B/ Événements postérieurs au 30 juin 2015	36
	C/ Comptes consolidés du premier semestre 2015	38
	D/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées	60
	E/ Perspectives	61
	F/ Annexe – Définition des données financières	63
	G/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement	65
3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	67
4	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	68

Les comptes semestriels consolidés condensés ne sont pas audités mais ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes selon les normes d'exercice professionnel applicables en France

1 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2015	Au 31 décembre 2014
Immobilisations corporelles	B.2.	10 540	10 396
Écarts d'acquisition	B.3. - B.4.	40 661	39 197
Autres actifs incorporels	B.3. - B.4.	14 401	14 543
Participations dans des sociétés mises en équivalence	B.5.	2 458	2 384
Autres actifs non courants	B.6.	2 915	2 575
Impôts différés actifs		4 923	4 860
Actif non courant		75 898	73 955
Stocks		7 147	6 562
Clients et comptes rattachés	B.7.	7 765	7 149
Autres actifs courants		2 170	2 157
Actifs financiers courants		226	218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B.9.	4 701	7 341
Actif courant		22 009	23 427
Actifs destinés à être cédés ou échangés		16	10
TOTAL DE L'ACTIF		97 923	97 392

Les notes jointes en pages 8 à 32 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

BILANS CONSOLIDÉS — PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2015	Au 31 décembre 2014
Capitaux propres – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		56 618	56 120
Capitaux propres – Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		156	148
Total des capitaux propres	B.8.	56 774	56 268
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	B.9.	10 770	13 276
Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	1 132	1 133
Provisions et autres passifs non courants	B.12.	9 206	9 578
Impôts différés passifs		3 742	4 105
Passif non courant		24 850	28 092
Fournisseurs et comptes rattachés		3 969	3 651
Autres passifs courants		8 223	7 712
Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	141	131
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	B.9.	3 962	1 538
Passif courant		16 295	13 032
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés		4	—
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		97 923	97 392

Les notes jointes en pages 8 à 32 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2015 (6 mois)	Au 30 juin 2014 (6 mois)	Au 31 décembre 2014 (12 mois)
Chiffre d'affaires	B.18.4.	18 188	15 917	33 770
Autres revenus		163	154	339
Coût des ventes		(5 724)	(5 124)	(11 029)
Marge brute		12 627	10 947	23 080
Frais de recherche et développement		(2 489)	(2 327)	(4 824)
Frais commerciaux et généraux		(5 086)	(4 333)	(9 107)
Autres produits d'exploitation		83	116	327
Autres charges d'exploitation		(170)	(87)	(163)
Amortissements des incorporels	B.3.	(1 229)	(1 301)	(2 482)
Dépréciations des incorporels	B.4.	(28)	(74)	26
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	B.11.	71	(132)	(303)
Coûts de restructuration	B.15.	(381)	(135)	(411)
Autres gains et pertes, litiges		—	—	—
Résultat opérationnel		3 398	2 674	6 143
Charges financières	B.16.	(267)	(292)	(605)
Produits financiers	B.16.	58	157	193
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence		3 189	2 539	5 731
Charges d'impôts	B.17.	(739)	(624)	(1 171)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(66)	7	(51)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 384	1 922	4 509
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		59	61	119
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		2 325	1 861	4 390
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	B.8.6.	1 307,2	1 317,2	1 315,8
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	B.8.6.	1 322,0	1 333,8	1 331,1
– Résultat de base par action (en euros)		1,78	1,41	3,34
– Résultat dilué par action (en euros)		1,76	1,40	3,30

Les notes jointes en pages 8 à 32 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2015 (6 mois)	Au 30 juin 2014 (6 mois)	Au 31 décembre 2014 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 384	1 922	4 509
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>		2 325	1 861	4 390
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>		59	61	119
Autres éléments du résultat global :				
• Gains et (pertes) actuariels	B.12.	772	(477)	(869)
• Effet d'impôts		(180)	153	303
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (a)		592	(324)	(566)
• Actifs financiers disponibles à la vente	B.8.7.	194	(3 101)	(2 760)
• Couvertures de flux de trésorerie		(6)	(2)	—
• Écarts de conversion		1 858	377	2 506
• Effet d'impôts	B.8.7.	(69)	330	250
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (b)		1 977	(2 396)	(4)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (a+b)		2 569	(2 720)	(570)
Résultat global de l'ensemble consolidé		4 953	(798)	3 939
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>		4 887	(861)	3 810
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>		66	63	129

Les notes jointes en pages 8 à 32 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes, réserves et résultats accumulés	Actions propres	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	Intérêts Non Contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1^{er} janvier 2014	2 649	53 072	(244)	2 390	(963)	56 904	129	57 033
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	(324)	—	—	(2 398)	(2 722)	2	(2 720)
Résultat de la période	—	1 861	—	—	—	1 861	61	1 922
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	1 537	—	—	(2 398)	(861)	63	(798)
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2013 (2,80 euros par action)	—	(3 676)	—	—	—	(3 676)	—	(3 676)
Paiement de dividendes et équivalents aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	(69)	(69)
Programme de rachat d'actions ⁽²⁾	—	—	(1 012)	—	—	(1 012)	—	(1 012)
Réduction de capital ⁽²⁾	(16)	(589)	605	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :								
• Levée d'options	8	232	—	—	—	240	—	240
• Emission d'actions gratuites	1	(1)	—	—	—	—	—	—
• Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat	—	—	—	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	85	—	85	—	85
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	(43)	—	—	—	(43)	7	(36)
Soldes au 30 juin 2014	2 642	50 532	(651)	2 475	(3 361)	51 637	130	51 767
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	(242)	—	—	2 384	2 142	8	2 150
Résultat de la période	—	2 529	—	—	—	2 529	58	2 587
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	2 287	—	—	2 384	4 671	66	4 737
Paiement de dividendes et équivalents aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	(56)	(56)
Programme de rachat d'actions ⁽²⁾	—	—	(789)	—	—	(789)	—	(789)
Réduction de capital ⁽²⁾	(20)	(725)	745	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :								
• Levée d'options	14	426	—	—	—	440	—	440
• Émission d'actions gratuites	3	(3)	—	—	—	—	—	—
• Augmentation de capital réservée aux salariés	—	—	—	—	—	—	—	—
• Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat	—	—	1	—	—	1	—	1
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	117	—	117	—	117
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	7	—	7	—	7
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	36	—	—	—	36	8	44
Soldes au 31 décembre 2014	2 639	52 553	(694)	2 599	(977)	56 120	148	56 268
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	592	—	—	1 970	2 562	7	2 569
Résultat de la période	—	2 325	—	—	—	2 325	59	2 384
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	2 917	—	—	1 970	4 887	66	4 953
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2014 (2,85 euros par action)	—	(3 694)	—	—	—	(3 694)	(60)	(3 754)
Paiement de dividendes et équivalents aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme de rachat d'actions ⁽²⁾	—	—	(1 244)	—	—	(1 244)	—	(1 244)
Réduction de capital ⁽²⁾	(37)	(1 453)	1 490	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :								
• Levée d'options	14	448	—	—	—	462	—	462
• Emission d'actions gratuites	6	(6)	—	—	—	—	—	—
• Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat	—	—	1	—	—	1	—	1
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	84	—	84	—	84
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	20	—	20	—	20
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	—	(18)	—	—	—	(18)	2	(16)
Soldes au 30 juin 2015	2 622	50 747	(447)	2 703	993	56 618	156	56 774

⁽¹⁾ Voir note B.8.7.

⁽²⁾ Voir notes B.8.2. et B.8.3.

Les notes jointes en pages 8 à 32 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2015 (6 mois)	Au 30 juin 2014 (6 mois)	Au 31 décembre 2014 (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		2 325	1 861	4 390
Part des Intérêts Non Contrôlants hors BMS ⁽¹⁾		11	4	10
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus		114	23	142
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 982	1 981	3 777
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts ⁽²⁾		(44)	(116)	(249)
Variation des impôts différés		(647)	(636)	(1 270)
Variation des provisions ⁽³⁾		95	(202)	(403)
Coût des avantages accordés (stock-options et autres paiements en actions)		84	85	202
Impact de la consommation des stocks acquis réévalués à la juste valeur		—	—	—
(Gains) et pertes latents		(270)	211	134
Marge brute d'autofinancement		3 650	3 211	6 733
(Augmentation) / diminution des stocks		(500)	(392)	(11)
(Augmentation) / diminution des clients et comptes rattachés		(286)	(210)	(23)
Augmentation / (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		162	215	478
Variation des autres actifs courants, actifs financiers courants et autres passifs courants		379	(290)	513
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles⁽⁴⁾		3 405	2 534	7 690
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	B.2. – B.3.	(935)	(637)	(1 557)
Acquisitions de titres consolidés, nettes de la trésorerie acquise ⁽⁵⁾	B.1.	(56)	(1 124)	(1 725)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		(113)	(557)	(571)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ⁽⁶⁾		92	182	269
Variation des prêts et autres actifs financiers		(15)	(16)	124
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 027)	(2 152)	(3 460)
Augmentation de capital Sanofi	B.8.1.	462	240	680
Dividendes versés :				
• aux Actionnaires de Sanofi		(3 694)	(3 676)	(3 676)
• aux intérêts non contrôlants (hors BMS) ⁽¹⁾		(7)	(6)	(10)
Transactions avec intérêts non contrôlants hors dividendes		(8)	—	2
Nouveaux emprunts à plus d'un an	B.9.1.	2	5	2 980
Remboursements d'emprunts à plus d'un an	B.9.1.	(456)	(1 081)	(3 032)
Variation nette des emprunts à moins d'un an		(116)	1 191	(324)
Acquisitions d'actions propres	B.8.2.	(1 244)	(1 012)	(1 801)
Cessions d'actions propres, nettes d'impôts		1	—	1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(5 060)	(4 339)	(5 180)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change		42	6	34
Variation nette de la trésorerie		(2 640)	(3 951)	(916)
Trésorerie à l'ouverture		7 341	8 257	8 257
Trésorerie à la clôture	B.9.	4 701	4 306	7 341

(1) Voir note C.2. aux états financiers au 31 décembre 2014.

(2) Y compris actifs financiers disponibles à la vente.

(3) Cette ligne inclut les contributions versées à des fonds de pension (voir note B.12.).

(4) Dont au titre de :

– Impôts payés	(1 059)	(1 355)	(2 697)
– Intérêts payés (hors flux sur instruments dérivés liés à la couverture de la dette)	(190)	(186)	(445)
– Intérêts reçus (hors flux sur instruments dérivés liés à la couverture de la dette)	31	33	68
– Dividendes reçus des sociétés non consolidées	5	3	5

(5) Cette ligne inclut également les paiements relatifs à des compléments de prix compris dans le montant du passif valorisé et comptabilisé lors de l'acquisition de regroupement d'entreprises.

(6) Cette ligne inclut les produits de cession relatifs aux titres de sociétés consolidées et aux autres actifs financiers non courants.

Les notes jointes en pages 8 à 32 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2015

PRÉAMBULE

Sanofi et ses filiales (“Sanofi” ou “le Groupe”) est un leader mondial de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

Sanofi est cotée à Paris (Euronext : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015 ont été examinés par le conseil d'administration de Sanofi, qui s'est réuni le 29 juillet 2015.

A/ Bases de préparation des comptes semestriels et principes comptables

A.1. RÉFÉRENTIEL IFRS

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière condensée conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2015 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne et au référentiel publié par l'IASB. Les principes comptables appliqués pour le 30 juin 2015 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2014.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2015 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

A.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi qu'au titre des rétrocessions et des réductions de prix accordées ;
- la dépréciation des actifs corporels et incorporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des autres actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- le montant des engagements de retraite ;
- le montant des provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux et environnementaux ;
- le montant des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles ;
- la valorisation des paiements conditionnels ;
- l'utilisation à la clôture d'un taux pour la conversion des comptes libellés en devises et celle de filiales étrangères lorsque plusieurs cours de changes existent.

Par ailleurs, dans le cadre de l'information financière semestrielle et conformément à IAS 34, la charge d'impôts du Groupe a été déterminée sur la base du taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice. Ce taux est appliqué au résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, diminué des produits et charges financiers. Le taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice est déterminé sur la base des taux d'impôts qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales du Groupe.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

A.3. SAISONNALITÉ

Les activités du Groupe ne présentent pas de variation saisonnière significative.

A.4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En application d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existant au bilan du Groupe est déterminée selon les principes indiqués dans le tableau ci-dessous :

Note	Instrument Financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Technique d'évaluation	Principe de détermination de la juste valeur			
					Données de marché			
					Modèle de Valorisation	Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilités
B.6.	Actifs financiers disponibles à la vente (titres de capitaux propres cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cours de bourse	N/A		
B.6.	Actifs financiers disponibles à la vente (titres de dettes non cotés)	Juste valeur	2	Approche par le revenu	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	N/A	Mid swap + z spread d'obligations de risque et de maturité comparables	N/A
B.6.	Prêts, avances et autres créances à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.			
B.6.	Actifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur ⁽¹⁾	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative	N/A		
B.10.	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2	Approche par le revenu	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixings BCE	< 1an : Mid Money Market > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Options sur les devises	Juste valeur	2		Options sans barrière : Garman & Kohlhagen Options avec barrière : Merton, Reiner & Rubinstein	Fixings BCE	< 1an : Mid Money Market > 1an : Mid Zero Coupon	Mid à la monnaie
B.10.	Swaps de taux d'intérêts	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	N/A	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Cross-currency swaps	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixings BCE	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.9.	Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative	N/A		
B.9.	Titres de créances négociables, billets de trésorerie, dépôts à vue et dépôts à terme	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instruments de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés.			
B.9.	Dettes financières	Coût amorti ⁽²⁾	N/A	N/A	S'agissant des dettes financières de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés. S'agissant des dettes financières de durée supérieure à 3 mois, la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés est déterminée soit par référence aux cotations à la date d'arrêté des comptes (pour les instruments cotés) soit par actualisation des flux futurs résiduels sur la base des données de marché observables à cette date (pour les instruments non cotés).			
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (CVR)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cours de bourse	N/A		
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (hors CVR)	Juste valeur ⁽³⁾	3	Approche par le revenu	S'agissant des contreparties éventuelles à payer sur les regroupements d'entreprises, ils constituent, conformément à la norme IAS 32, des passifs financiers. La juste valeur de ces passifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la note B.11.			

⁽¹⁾ Ces actifs sont adossés à des plans de rémunération différée accordés à certains salariés.

⁽²⁾ Dans le cas des dettes financières qualifiées d'éléments couverts dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur au bilan dans les comptes consolidés inclut la variation de juste valeur liée au(x) risque(s) couvert(s).

⁽³⁾ Concernant les regroupements d'entreprises antérieurs à l'application d'IFRS 3 révisée, les contreparties éventuelles sont comptabilisées quand elles deviennent probables. Voir note B.3.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

A.5. CONSOLIDATION ET CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES VÉNÉZUÉLIENNES

En 2015, le Groupe continue à consolider par intégration globale ses filiales implantées au Vénézuéla, considérant que les critères de contrôle au regard de la norme IFRS 10, États financiers consolidés, sont satisfaits.

Au cours du mois de février 2015, le gouvernement vénézuélien a annoncé la réforme du système des changes, qui comprend trois taux : le taux CENCOEX inchangé, un taux administré SICAD de l'ordre de 12 bolivars par dollar US, et un taux déterminé sur la base des taux appliqués aux transactions de marché (taux SIMADI), de l'ordre de 200 bolivars par dollar US.

Pour l'établissement des comptes consolidés, la conversion des comptes des filiales vénézuéliennes en euros est effectuée à partir du taux de change officiel CENCOEX, qui est le taux utilisé pour l'essentiel des opérations en devises réalisées par ces entités. Il s'agit notamment des règlements de transactions envers les autres entités consolidées du Groupe.

En 2015, la contribution du Vénézuéla aux ventes consolidées s'élève à 399 millions d'euros. Le montant des disponibilités détenues en trésorerie s'établit à 461 millions d'euros au 30 juin 2015, dont 457 millions d'euros soumis au contrôle de change (voir note B.9.). Bien qu'à ce stade le taux de change officiel CENCOEX reste applicable, le Groupe est exposé à un risque de dévaluation du bolivar vénézuélien. À titre d'information, sur la base du taux SICAD, appliqué à la conversion des dettes libellées en devises étrangères dans les comptes des entités vénézuéliennes d'une part, et d'autre part à celle des états financiers locaux pour l'établissement des comptes consolidés, les montants des agrégats précités seraient estimés comme suit :

Montants estimés en millions d'euros sur base d'utilisation du taux SICAD (12 bolivars par dollar US)	
Contribution aux ventes consolidées ⁽¹⁾	273
Disponibilités détenues en trésorerie	244
Perte de change additionnelle liée à la réévaluation des comptes en devises dans les filiales vénézuéliennes ⁽²⁾	(30)

⁽¹⁾ Impact comprenant également le retraitement lié à l'application d'un indice général de prix estimé (conformément à IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes).

⁽²⁾ Principalement lié aux dettes libellées en devises vis-à-vis des entités du Groupe.

B/ Éléments significatifs du premier semestre 2015

B.1. IMPACT DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Au cours du premier semestre 2015, les impacts liés aux acquisitions ne sont pas significatifs aux bornes du Groupe.

De plus, le Groupe n'a pas réalisé de cession d'activité ou de société significative au cours de ce semestre.

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions d'immobilisations corporelles du premier semestre 2015 s'élèvent à 532 millions d'euros. Elles reflètent les investissements réalisés dans le secteur de la Pharmacie pour 406 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel (220 millions d'euros). Le secteur des Vaccins contribue aux acquisitions d'immobilisations du semestre à hauteur de 100 millions d'euros. Le secteur de la Santé Animale contribue aux acquisitions d'immobilisations du semestre à hauteur de 26 millions d'euros.

Au premier semestre 2015, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de 72 millions d'euros concernant les actifs corporels, liée principalement au secteur de la Pharmacie.

Les commandes fermes d'immobilisations s'élèvent à 435 millions d'euros au 30 juin 2015.

B.3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels ont varié au cours du premier semestre 2015 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Recherche acquise	Produits marques, et autres droits	Logiciels et progiciels	Total autres actifs incorporels
Valeur brute au 1^{er} janvier 2015	3 482	53 130	1 240	57 852
Acquisitions/augmentations	62	245	61	368
Cessions/diminutions	(19)	(1 032)	(4)	(1 055)
Différences de conversion	143	2 735	32	2 910
Transferts ⁽²⁾	(258)	266	13	21
Valeur brute au 30 juin 2015	3 410	55 344	1 342	60 096
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2015	(2 041)	(40 352)	(916)	(43 309)
Dotations aux amortissements	—	(1 236)	(53)	(1 289)
Dépréciations nettes ⁽¹⁾	(20)	(8)	—	(28)
Cessions/diminutions	19	1 029	4	1 052
Différences de conversion	(89)	(2 004)	(22)	(2 115)
Transferts ⁽²⁾	—	—	(6)	(6)
Amortissements et dépréciations au 30 juin 2015	(2 131)	(42 571)	(993)	(45 695)
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2015	1 441	12 778	324	14 543
Valeur nette au 30 juin 2015	1 279	12 773	349	14 401

⁽¹⁾ Voir note B.4.

⁽²⁾ La ligne « Transferts » comprend principalement la recherche acquise et mise en service au cours du semestre, qui est amortie à compter de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché.

Les acquisitions d'autres actifs incorporels hors logiciels du premier semestre 2015 s'élèvent à 307 millions d'euros.

Les « Produits, marques et autres droits » comprennent essentiellement :

- des « Produits commercialisés », dont la valeur nette est de 12,1 milliards d'euros au 30 juin 2015 contre 12,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014 et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ dix années.
- des « Marques » dont la valeur nette est de 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ treize années.

Les caractéristiques des principaux « Produits commercialisés », représentant 89 % de la valeur nette de ce poste au 30 juin 2015, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement et dépréciation	Valeur nette 30 juin 2015	Durée d'amortissement ⁽¹⁾ (en années)	Durée d'amortissement résiduelle ⁽²⁾ (en années)	Valeur nette 31 décembre 2014
Genzyme	10 438	(4 566)	5 872	10	8	5 788
Aventis	32 508	(30 784)	1 724	9	4	1 993
Merial	4 464	(2 456)	2 008	10	5	2 060
Chattem	1 337	(380)	957	22	18	910
Zentiva	902	(684)	218	9	5	249
Total des principaux produits commercialisés	49 649	(38 870)	10 779			11 000

⁽¹⁾ Moyennes pondérées. Les durées d'amortissement de ces produits sont comprises entre 1 et 25 années.

⁽²⁾ Moyennes pondérées.

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 40 661 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 39 197 millions d'euros au 31 décembre 2014. La variation du premier semestre 2015 provient des différences de conversion.

B.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Au 30 juin 2015, le résultat des tests de dépréciation réalisés en application de la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, a conduit à enregistrer une charge nette de 28 millions d'euros. Cette charge est principalement liée à l'arrêt de projets en développement.

B.5. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées et les coentreprises (voir note B.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014).

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de participation	30 juin 2015	31 décembre 2014
Regeneron Pharmaceuticals, Inc. ⁽¹⁾	22,1	2 021	1 942
Sanofi Pasteur MSD	50,0	256	261
InfraServ GmbH & Co. Höchst KG	31,2	71	90
Entités et sociétés gérées par Bristol-Myers Squibb ⁽²⁾	49,9	45	42
Autres participations	—	65	49
Total		2 458	2 384

⁽¹⁾ Les titres de la société Regeneron Pharmaceuticals, Inc sont comptabilisés en *Participations dans des sociétés mises en équivalence* depuis avril 2014.

⁽²⁾ Dans le cadre des accords avec BMS (voir note C.2. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014), la part du Groupe dans l'actif net des sociétés détenues majoritairement par BMS est enregistrée en *Participations dans des sociétés mises en équivalence*.

Au 30 juin 2015, la valeur de marché des titres Regeneron détenus est de 10 425 millions d'euros sur la base d'un cours de bourse unitaire de 510,30 dollars US à cette date (contre 7 724 millions d'euros au 31 décembre 2014 sur la base d'un cours de bourse unitaire de 410,25 dollars US à cette date).

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Le tableau ci-dessous reprend les principales transactions de la période et soldes avec les parties liées (y compris Regeneron depuis début avril 2014) :

(en millions d'euros)	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
Ventes	55	48	210
Redevances	11	16	25
Créances clients	83	45	57
Achats et autres charges (y compris frais de recherche) ⁽¹⁾	329	217	613
Dettes fournisseurs	234	21	216
Autres dettes ⁽¹⁾	14	104	9

⁽¹⁾ Ces postes enregistrent essentiellement les transactions avec les sociétés et entités gérées par BMS et à partir d'avril 2014 celles avec Regeneron.

B.6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les **autres actifs non courants** comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2015	31 décembre 2014
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 734	1 361
Engagements de retraite financés d'avance	62	59
Prêts, avances et autres créances à long terme	732	711
Actifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur	262	225
Instruments financiers dérivés	125	219
Total	2 915	2 575

⁽¹⁾ Dont valeur de marché des titres Alnylam détenus : 1 077 millions d'euros au 30 juin 2015 et 728 millions d'euros au 31 décembre 2014.

B.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2015	31 décembre 2014
Valeur brute	7 928	7 326
Dépréciation	(163)	(177)
Valeur nette	7 765	7 149

L'incidence des pertes de valeur sur créances clients et des reprises représente une charge nette de 10 millions d'euros sur le premier semestre 2015 (11 millions d'euros sur le premier semestre 2014).

La répartition de la valeur brute des créances clients échues, en fonction de leur ancienneté, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Créances clients échues valeur brute	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > à 12 mois
30 juin 2015	853	262	183	177	72	159
31 décembre 2014	849	277	189	126	87	170

Les créances échues à plus d'un mois correspondent principalement à des créances auprès d'organismes publics.

Certaines filiales du Groupe ont transféré sans recours des créances clients à des sociétés d'affacturage ou à des établissements bancaires. Conformément aux conditions mentionnées dans la note B.8.7. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014, le montant des créances décomptabilisées s'élève à 426 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 428 millions d'euros au 31 décembre 2014. Le montant résiduel des garanties liées à ces cessions est marginal au 30 juin 2015.

B.8. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

B.8.1. Capital

Le capital social s'élève à 2 622 047 650 euros et est constitué de 1 311 023 825 actions (nombre total d'actions émises) de 2 euros au 30 juin 2015.

Le détail des actions propres détenues par le Groupe se présente comme suit :

	Nombre d'actions en millions	% du capital de la période
30 juin 2015	4,9	0,37 %
31 décembre 2014	9,5	0,72 %
30 juin 2014	8,7	0,66 %
1 ^{er} janvier 2014	3,6	0,27 %

A la suite des levées d'options de souscription d'actions Sanofi, 7 070 331 actions ont été émises sur le premier semestre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites, 3 068 835 actions ont été définitivement acquises et ont été émises sur le premier semestre 2015.

B.8.2. Rachat d'actions Sanofi

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sanofi du 4 mai 2015 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, le Groupe a racheté 150 000 actions au cours des mois de mai et juin 2015 pour un montant total de 13 millions d'euros (ce montant ne concernant que ce programme de rachat).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sanofi du 5 mai 2014 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, le Groupe a racheté 13 748 572 actions au cours du premier semestre 2015 pour un montant total de 1 230 millions d'euros (ce montant ne concernant que ce programme de rachat).

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité, les transactions du premier semestre 2015 ont une incidence de (1) million d'euros dans les capitaux propres.

B.8.3. Réduction de capital

Le conseil d'administration du 29 avril 2015 a décidé l'annulation de 18 482 786 actions auto-détenues (1 490 millions d'euros y compris prime d'émission), représentant 1,41 % du capital au 30 juin 2015.

Ces annulations n'ont pas eu d'impact sur les capitaux propres du Groupe.

B.8.4. Programmes d'attribution d'actions

Les programmes d'attribution d'actions sont comptabilisés en application des principes décrits dans la note B.24.3. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Les principales caractéristiques du plan attribué en 2015, sont les suivantes :

Type de programme	2015 Plan d'actions de performance
Date du conseil d'administration ayant décidé l'attribution	24 juin 2015
Nombre total d'actions octroyées	3 832 840
Dont soumises à une période de service de 4 ans	2 546 420
Juste valeur d'une action ⁽¹⁾	79,52
Dont soumises à une période de service de 3 ans	1 286 420
Juste valeur d'une action ⁽¹⁾	82,96
Juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions d'euros)	309

⁽¹⁾ Prix du marché de l'action à la date du conseil, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Au 30 juin 2015, la charge totale relative à l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites s'élève à 81 millions d'euros, contre 79 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le nombre d'actions en cours d'acquisition au 30 juin 2015 s'élève à 14 235 051, dont 3 832 840 relatives aux plans 2015, 3 807 365 relatives aux plans 2014, 4 061 550 relatives aux plans 2013, et 2 533 296 relatives aux plans 2012.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni en date du 5 mars 2014 a décidé d'octroyer un plan d'unités de performance, acquis à l'issue d'une période de service de trois ans et soumises à des conditions de performance.

S'agissant d'instruments réglés en trésorerie, l'évaluation est effectuée à la date d'octroi, à chaque date de clôture et à la date de règlement. La juste valeur d'une unité attribuée correspond au prix de marché de l'action à cette date, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

La juste valeur du plan d'attribution d'unités de performance, provisionnée au 30 juin 2015 sur la base des droits acquis et incluant les charges sociales s'élève à 19 millions d'euros.

B.8.5. Plan d'options de souscription d'actions

Le 24 juin 2015, le conseil d'administration a attribué un plan d'options de souscription d'actions de 435 000 options au prix d'exercice de 89,38 euros. La durée d'acquisition des droits est de quatre ans et l'échéance du plan est fixée au 24 juin 2025.

Le Groupe a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ce plan :

- taux de rendement du dividende de 3,64 % ;
- maturité des plans de 7 ans ;
- volatilité de l'action Sanofi calculée sur une base historique de 27,52 % ;
- taux d'intérêt sans risque de 0,654 %.

Sur ces bases, la juste valeur d'une option s'élève à 16,12 euros. La juste valeur du plan d'options de souscription accordé en juin 2015 s'élève à 7 millions d'euros. Cette valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Au 30 juin 2015, la charge totale relative aux stock-options s'élève à 3 millions d'euros contre 6 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2015 :

Fourchette des prix d'exercice par action	En circulation			Exerçables	
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)
De 1,00 à 10,00 euros par action	3 670	0,54	8,56	3 670	8,56
De 10,00 à 20,00 euros par action	8 100	0,77	10,85	8 100	10,85
De 30,00 à 40,00 euros par action	152 381	3,75	38,08	152 381	38,08
De 40,00 à 50,00 euros par action	2 501 019	3,67	45,09	2 501 019	45,09
De 50,00 à 60,00 euros par action	5 483 819	5,06	53,93	4 780 708	53,56
De 60,00 à 70,00 euros par action	7 532 053	1,96	64,61	7 532 053	64,61
De 70,00 à 80,00 euros par action	1 725 725	8,25	72,92	—	—
De 80,00 à 90,00 euros par action	435 000	9,99	89,38	—	—
Total	17 841 767			14 977 931	
<i>Dont options d'achat</i>	<i>164 151</i>				
<i>Dont options de souscription</i>	<i>17 677 616</i>				

B.8.6. Nombre d'actions pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation, les options sur actions ayant un effet dilutif ainsi que les actions gratuites.

(en millions)	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
Nombre moyen d'actions en circulation	1 307,2	1 317,2	1 315,8
Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif	6,6	6,3	6,3
Ajustement pour actions gratuites	8,2	10,3	9,0
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué	1 322,0	1 333,8	1 331,1

Au 30 juin 2015, 0,4 million d'options sur actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action car ces options n'ont pas d'effet dilutif, contre 1,7 million d'options sur actions au 31 décembre 2014 et 1,8 million d'options sur actions au 30 juin 2014.

B.8.7. Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global ont varié de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2015 (6 mois)	Au 30 juin 2014 (6 mois)	Au 31 décembre 2014 (12 mois)
Solde à l'ouverture	(2 315)	(1 745)	(1 745)
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	<i>(2 287)</i>	<i>(1 707)</i>	<i>(1 707)</i>
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	<i>(28)</i>	<i>(38)</i>	<i>(38)</i>
Gains / (pertes) actuariels :			
• Gains / (pertes) actuariels hors sociétés mises en équivalence	772	(477)	(863)
• Gains / (pertes) actuariels sur sociétés mises en équivalence nets d'impôts	—	—	(6)
• Effet d'impôts	(180)	153	303
Éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	592	(324)	(566)
Actifs financiers disponibles à la vente :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	201	(3 101) ⁽²⁾	(2 768) ⁽²⁾
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	(7)	—	8
• Effet d'impôts ⁽¹⁾	(71)	329	250
Couvertures de flux de trésorerie :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence ⁽³⁾	(6)	(2)	—
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Effet d'impôts ⁽³⁾	2	1	—
Variation des écarts de conversion :			
• Écarts de conversion liés aux filiales étrangères hors sociétés mises en équivalence ⁽³⁾	1 696	375	2 334
• Écarts de conversion liés aux sociétés mises en équivalence ⁽³⁾	164	2	172
• Couvertures d'investissements nets à l'étranger	(2)	—	—
• Effet d'impôts	—	—	—
Éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	1 977	(2 396)	(4)
Solde à la clôture	254	(4 465)	(2 315)
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	<i>275</i>	<i>(4 429)</i>	<i>(2 287)</i>
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	<i>(21)</i>	<i>(36)</i>	<i>(28)</i>

⁽¹⁾ Dont recyclés par le compte de résultat : (22) millions d'euros au premier semestre 2015, (78) millions d'euros au premier semestre 2014 et (79) millions d'euros en 2014.

⁽²⁾ Impact essentiellement lié à Regeneron (voir notes D.1. et D.7. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014).

⁽³⁾ Montants non significatifs recyclés par le compte de résultat en 2015 et 2014.

B.9. EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La situation financière du Groupe a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2015	31 décembre 2014
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	10 770	13 276
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 962	1 538
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(303)	(295)
Total dette financière	14 429	14 519
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(4 701)	(7 341)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2)	(7)
Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 726	7 171

⁽¹⁾ Dont 457 millions d'euros détenus par les filiales vénézuéliennes au 30 juin 2015 (242 millions d'euros au 31 décembre 2014) soumis au contrôle des changes.

Le total « Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » est un indicateur financier utilisé par la Direction et les investisseurs pour mesurer l'endettement net global du Groupe.

B.9.1. Valeur de remboursement de la dette

La réconciliation entre la valeur de la dette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2015 est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2015	Coût amorti	Ajustement dette en juste valeur	Valeur de remboursement	
				au 30 juin 2015	au 31 décembre 2014
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	10 770	52	(150)	10 672	13 125
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 962	2	(33)	3 931	1 536
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(303)	—	138	(165)	(121)
Total dette financière	14 429	54	(45)	14 438	14 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 701)	—	—	(4 701)	(7 341)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2)	—	—	(2)	(7)
Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 726	54	(45)	9 735	7 192

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	10 124	3 352	13 476	12 579	843	13 422
Autres emprunts bancaires	481	260	741	486	355	841
Location-financement	54	17	71	47	15	62
Autres emprunts	13	5	18	13	4	17
Banques créditrices	—	297	297	—	319	319
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(19)	(146)	(165)	(32)	(89)	(121)
Total dette financière	10 653	3 785	14 438	13 093	1 447	14 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(4 701)	(4 701)	—	(7 341)	(7 341)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	(2)	(2)	—	(7)	(7)
Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 653	(918)	9 735	13 093	(5 901)	7 192

Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

Le Groupe n'a réalisé aucune émission d'emprunt obligataire lors du premier semestre 2015.

Un emprunt obligataire émis en juin 2010 par la société Genzyme Corp., d'un montant de 500 millions de dollars US, portant intérêts à taux fixe a été remboursé à son échéance, le 15 juin 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe dispose au 30 juin 2015, afin d'assurer sa liquidité :

- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisable en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 19 décembre 2019 suite à l'exercice d'une première option d'extension en décembre 2014. Cette ligne de crédit comporte encore une option d'extension d'une année ;
- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisable en euros et en dollars US, de maturité 8 décembre 2019. Cette ligne de crédit comporte deux options d'extension d'une année chacune.

Au 30 juin 2015, aucune de ces lignes n'est mobilisée.

Le Groupe dispose également de deux programmes, un de 6 milliards d'euros de « Billets de Trésorerie » en France et un de 10 milliards de dollars US de « Commercial Paper » aux États-Unis. Au cours du premier semestre 2015, seul le programme américain a été utilisé pour 2,3 milliards de dollars US en moyenne. Au 30 juin 2015, aucun de ces programmes n'est mobilisé.

Les financements en place au 30 juin 2015 au niveau de la Société Holding, qui centralise l'essentiel des opérations de financement du Groupe, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

B.9.2. Valeur de marché de la dette financière

La valeur de marché de la dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dérivés, s'établit au 30 juin 2015 à 10 063 millions d'euros (contre 7 730 millions d'euros au 31 décembre 2014) pour une valeur de remboursement de 9 735 millions d'euros (contre 7 192 millions d'euros au 31 décembre 2014).

B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

B.10.1. Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition opérationnelle

Le tableau ci-dessous fournit un état des encours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2015. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

Au 30 juin 2015 (en millions d'euros)	Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie					Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Dont enregistrée en capitaux propres	Montant Notionnel	Juste valeur
Contrats forward vendeurs	3 085	(13)	—	—	—	3 085	(13)
• dont USD	1 409	(13)	—	—	—	1 409	(13)
• dont JPY	306	2	—	—	—	306	2
• dont CNY	288	(8)	—	—	—	288	(8)
• dont RUB	136	5	—	—	—	136	5
• dont SAR	100	1	—	—	—	100	1
Contrats forward acheteurs	1 250	(11)	—	—	—	1 250	(11)
• dont USD	368	(2)	—	—	—	368	(2)
• dont SGD	188	—	—	—	—	188	—
• dont CNY	92	(1)	—	—	—	92	(1)
• dont HUF	91	(2)	—	—	—	91	(2)
• dont CHF	89	—	—	—	—	89	—
Total	4 335	(24)	—	—	—	4 335	(24)

Ces positions couvrent principalement les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées pendant le premier semestre 2015 et comptabilisées au bilan du Groupe au 30 juin 2015. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes) sont calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance de profits et pertes sur les éléments couverts. Du fait de cet adossement, le résultat de change commercial à constater sur le second semestre 2015 sur ces éléments (couvertures et éléments couverts) sera non significatif.

B.10.2. Instruments dérivés de change et de taux dédiés à la gestion de l'exposition financière

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement du Groupe exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change est couvert par Sanofi au moyen d'instruments financiers fermes (swaps de change ou contrats à terme) contractés auprès de contreparties bancaires.

Le tableau ci-dessous fournit un état des instruments de couverture de change financière en portefeuille au 30 juin 2015. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

Au 30 juin 2015 (en millions d'euros)	Montant Notionnel	Juste Valeur	Echéances
Contrats forward vendeurs	3 206	(149)	
• dont USD	2 445	(148)	2015
• dont JPY	405	(4)	2015
• dont HUF	71	1	2015
Contrats forward acheteurs	1 929	(6)	
• dont USD ⁽¹⁾	493	(4)	2015
• dont SGD	384	1	2015
• dont CZK	213	—	2015
Total	5 135	(155)	

⁽¹⁾ Dont 211 millions de dollars US qualifiés de flux de trésorerie. La juste valeur de ces dérivés ainsi que leur composante spot enregistrée en capitaux propres s'élèvent à (6) millions d'euros.

Pour limiter ses risques et optimiser le coût de son endettement net à court et moyen termes, le Groupe utilise des instruments dérivés modifiant la structure de taux et/ou de change de sa dette et de sa trésorerie.

Ces instruments s'établissent ainsi au 30 juin 2015 :

(en millions d'euros)	Montants notionnels par échéance au 30 juin 2015						Total	Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur		Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		Dont enregistrée en capitaux propres	
	2015	2016	2017	2019	2020	2021		Juste Valeur	Montants Notionnels	Juste valeur	Montants Notionnels		Juste valeur
Swaps de taux													
payeur Euribor 1 mois +0,26 % / receveur 2,73 %	—	500	—	—	—	—	500	13	500	13	—	—	—
payeur EONIA capitalisé / receveur 1,90 %	—	1 000	—	1 550	—	—	2 550	140	2 550	140	—	—	—
payeur Euribor 3 mois / receveur 1,15 %	—	—	428	—	—	—	428	—	—	—	—	—	—
payeur US dollar Libor 3m / receveur 2,22 %	—	—	—	—	447	—	447	11	447	11	—	—	—
payeur 1,22 % / receveur US dollar Libor 3m	—	—	447	—	—	—	447	(4)	—	—	447	(4)	(3)
Cross-currency Swaps													
payeur € 4,87 % / receveur CHF 3,38 %	244	—	—	—	—	—	244	143	—	—	244	143	3
Swaps de change													
payeur USD / receveur €	—	89	—	—	—	—	89	2	—	—	—	—	—
Total	244	1 589	875	1 550	447	—	4 705	305	3 497	164	691	139	—

B.11. PASSIFS LIÉS À DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET À DES INTÉRÊTS NON CONTROLANTS

La nature des passifs comptabilisés sur les lignes *Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants* est décrite dans la note B.8.5. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

Les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants dans le tableau ci-dessous sont des instruments de niveau 3 selon la classification IFRS 7 (voir note A.4.), à l'exception des CVR émis dans le cadre de l'acquisition de Genzyme, qui sont des instruments de niveau 1.

Les variations des passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants sur le premier semestre 2015 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Passifs liés à des regroupements d'entreprises				Total
	Passifs liés à des intérêts non contrôlants ⁽¹⁾	CVR émis dans le cadre de l'acquisition Genzyme ⁽²⁾	Complément de prix Bayer résultant de l'acquisition Genzyme	Autres	
Soldes au 1^{er} janvier 2015	178	154	896	36	1 264⁽⁴⁾
Paiements	—	—	(19)	(7)	(26)
Ajustements de juste valeur comptabilisés en résultat – (gain) / perte (y compris désactualisation) ⁽³⁾	1	(18)	(39)	(15)	(71)
Autres variations	7	—	—	—	7
Différences de conversion	7	12	77	3	99
Soldes au 30 juin 2015	193	148	915	17	1 273
Dont :					
• Part courante					141
• Part non courante					1 132

(1) Options de ventes accordées aux intérêts non contrôlants et engagement lié au rachat futur des intérêts non contrôlants de BMS.

(2) Sur la base de la valeur cotée d'un CVR de 0,70 dollar US au 30 juin 2015, et de 0,79 dollar US au 31 décembre 2014.

(3) Montants présentés dans la ligne du compte de résultat *Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles*.

(4) Dont au 1^{er} janvier 2015, partie à plus d'un an de 1 133 millions d'euros et partie à moins d'un an de 131 millions d'euros.

Au 30 juin 2015 les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants comprennent principalement la dette liée au complément de prix vis-à-vis de Bayer résultant de l'acquisition Genzyme en 2011 pour 915 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, les paiements potentiels que Bayer est encore en droit de recevoir sont les suivants :

- un pourcentage des ventes d'alemtuzumab pour un montant total maximum de 1 250 millions de dollars US ou pendant une période limitée à dix ans, selon la première condition atteinte ;
- des paiements d'étapes basés sur les ventes mondiales d'alemtuzumab, à compter de 2021, si certains niveaux de chiffre d'affaires sont atteints, à moins que Genzyme n'exerce un droit de rachat de ces paiements d'étapes au moyen d'un règlement unique pour un montant maximum de 900 millions de dollars US.

La juste valeur de cette dette est évaluée à 915 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 896 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles appliquées à des prévisions de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer augmenterait de 4 % environ.

B.12. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites & autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi	Provisions pour autres avantages long terme	Provisions pour restructuration	Autres Provisions	Autres passifs non courants	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2015	4 873	650	835	3 076	144	9 578
Variation de périmètre	—	—	—	13	—	13
Augmentations de provisions et autres passifs	156 ⁽¹⁾	72	191	191 ⁽²⁾	70	680
Reprises de provisions utilisées	(189) ⁽¹⁾	(50)	(3)	(72)	—	(314)
Reprises de provisions non utilisées	(36) ⁽¹⁾	(7)	(17)	(57) ⁽²⁾	(5)	(122)
Transferts ⁽³⁾	1	10	(152)	7	—	(134)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	55	3	3	18	—	79
Différences de conversion	107	21	3	57	10	198
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(772)	—	—	—	—	(772)
Soldes au 30 juin 2015	4 195	699	860	3 233	219	9 206

⁽¹⁾ Concernant les provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, la ligne « augmentations de provisions » correspond aux droits acquis par les employés au cours de la période et aux coûts des services passés ; la ligne « reprises de provisions utilisées » correspond aux cotisations versées aux fonds de pension et aux liquidations de régime, et la ligne « reprises de provisions non utilisées » correspond aux réductions de régime.

⁽²⁾ Les dotations et reprises du premier semestre 2015 résultent notamment de la réestimation des risques fiscaux ou de la résolution de certaines procédures en cours avec les autorités fiscales dans plusieurs pays.

⁽³⁾ Ce flux comprend notamment les transferts courant / non courant.

Provisions pour retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La sensibilité des engagements de retraites et autres avantages et les hypothèses utilisées au 31 décembre 2014 sont données dans la note D.19.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2015, les principales hypothèses utilisées notamment l'évolution des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs de couverture, pour la zone Euro, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont été revues pour tenir compte de leur évolution sur le semestre.

Les écarts actuariels relatifs aux retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (montants avant impôts) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Gains / (pertes) actuariels sur actifs de couverture	140	319	646
Gains / (pertes) actuariels sur engagements	632 ⁽¹⁾	(796)	(1 509)
Diminution / (augmentation) des provisions	772	(477)	(863)

⁽¹⁾ La variation du premier semestre 2015 inclut notamment la hausse des taux d'actualisation (entre +0,25 % et +0,50 %), et pour certaines rentes, la hausse du taux de contribution patronale additionnelle et l'extension du champ d'application de cette contribution.

B.13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan vis-à-vis de sociétés tiers sont liés aux accords de collaboration conclus par le Groupe (voir note D.21.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014).

Les accords signés au cours du premier semestre 2015 ont donné lieu aux nouveaux engagements suivants :

- Paiements liés aux projets en phase de recherche pour 0,5 milliard d'euros.
- Paiements conditionnels liés à l'atteinte de certains niveaux de ventes une fois que le produit est commercialisé à hauteur de 0,4 milliard d'euros.
- Paiements d'étapes potentiels relatifs aux accords de collaboration des projets en développement conclus au cours du semestre pour 0,2 milliard d'euros.

Les principaux engagements pris au cours de la période sont les suivants :

- Le 11 février 2015, Voyager Therapeutics et Genzyme ont annoncé un accord de collaboration pour la découverte, le développement et la commercialisation de nouvelles thérapies géniques contre les troubles graves du système nerveux central.
- Le 18 février 2015, Sanofi a annoncé la mise en place d'un accord de collaboration et de licence avec Lead Pharma pour la découverte, le développement et la commercialisation de petites molécules dirigées contre les récepteurs hormonaux nucléaires ROR gamma t dans le traitement de maladies auto-immunes.
- Le 27 mai 2015, Sanofi et Retrophin, Inc. ont annoncé la signature d'un accord de cession du droit d'accès à un examen prioritaire – *Rare Pediatric Disease Priority Review Voucher (Pediatric PRV)*.

En février 2015, Sanofi et Regeneron Pharmaceuticals, Inc. (Regeneron) ont signé un amendement à l'accord de collaboration en oncologie pour le développement du *Vascular Endothelial Growth Factor (VEGF Trap*, inhibition de croissance de l'endothélium vasculaire). En vertu de cet amendement, Regeneron n'a plus d'obligation contractuelle subordonnée de rembourser 50 % des coûts de développement initialement financés par Sanofi pour le développement de Zaltrap[®]. Au 31 décembre 2014, la balance de développement des coûts initialement financés par Sanofi était de 0,8 milliard d'euros.

En avril 2015, Sanofi et Kyowa Hakko Kirin ont arrêté leur accord de collaboration et de licence dans lequel Sanofi acquérait les droits mondiaux sur l'anticorps monoclonal humain anti-LIGHT.

B.14. LITIGES ET ARBITRAGES

Sanofi, ses filiales et les autres sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions intentées par des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection conférée par les brevets de Sanofi sur ses produits), des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, en matière commerciale, en matière de droit social, en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

a) Brevets

- *Litiges relatifs aux brevets ramipril au Canada*

Le 20 avril 2015, la Cour Suprême du Canada (*Supreme Court of Canada*) a rejeté le pourvoi formé par Sanofi à l'encontre de la décision de la Cour d'appel (*Court of Appeals*) relative à Apotex, confirmant ainsi le jugement de la Cour d'appel. L'action intentée par Riva sur le fondement de la Section 8 qui était suspendue jusqu'à l'issue de la décision de la Cour Suprême se poursuit.

- *Litige relatif au brevet Plavix® en Australie*

Suite à l'accord transactionnel avec Apotex, le gouvernement australien (*Commonwealth*) a demandé que la Cour examine un ensemble de questions juridiques de façon distincte du procès dans un but de simplification du procès.

En juin 2015, la Cour d'appel a entendu les parties sur l'une de ces questions juridiques. La décision de la Cour est en instance.

- *Litige brevet alirocumab aux États-Unis*

En avril 2015, le tribunal a fixé un calendrier indiquant une date de jugement en mars 2016.

b) Autres litiges et arbitrages

- *Action de groupe d'actionnaires aux États-Unis*

Le 19 mai 2015, les plaignants ont déposé une plainte modifiée consolidée dans l'action de groupe putative initialement déposée le 4 décembre 2014 devant le Tribunal Fédéral pour le District Sud de New York (*U.S. District Court for the Southern District of New York*). Dans cette plainte modifiée consolidée, Sanofi et son ancien Directeur Général sont visés en tant que défendeurs dans une action de groupe putative intentée au nom de détenteurs d'actions Sanofi acquises entre le 7 février 2013 et le 29 octobre 2014. Il est allégué dans cette demande telle que modifiée que les publications de Sanofi comportaient des informations significativement inexactes ou n'informaient pas (i) que la croissance de la division diabète était améliorée par des paiements illicites à des professionnels de santé; (ii) sur le fait que ses frais de commercialisation et autres frais généraux incluaient ces paiements illicites et (iii) sur un manque de contrôles internes pertinents. Sanofi a notifié à la Cour son intention de soumettre une demande visant à faire rejeter cette plainte.

- *Action de groupe CVR (certificats de valeur conditionnelle)*

Le 20 février 2015, le demandeur principal Deerhaven Capital a fait appel du rejet par le tribunal de l'action de groupe putative. Puis, le 27 février 2015, les plaignants individuels ont aussi fait appel. Ces procédures d'appel sont en cours devant la Cour d'appel américaine du Second Circuit (*The U.S. Court of Appeal for the Second Circuit*).

c) Engagements résultant de certaines cessions d'activité

- *Garanties de passif Rhodia*

La Cour de cassation a rendu sa décision en faveur de Sanofi le 12 mai 2015. L'affaire est maintenant terminée.

B.15. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Charges liées au personnel	48	70	260
Charges relatives aux immobilisations corporelles	96	24	89
Indemnités de rupture anticipée de contrat (autres que contrats de travail)	(3)	1	22
Charges de dépollution	1	—	(1)
Autres coûts de restructuration	239	40	41
Total	381	135	411

Au premier semestre 2015, les coûts de restructuration correspondent principalement à la mise en œuvre d'un accord de transformation de la recherche biomédicale en France, assurant le maintien de l'emploi au cours des prochaines années.

B.16. RÉSULTAT FINANCIER

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Coût de la dette financière ⁽¹⁾	(173)	(177)	(361)
Intérêts reçus	31	33	68
Coût de la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(142)	(144)	(293)
Gains / (pertes) de change (hors activités opérationnelles)	—	6	2
Effet de désactualisation des provisions ⁽²⁾	(21)	(36)	(74)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	(58)	(70)	(142)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs financiers	22	81 ⁽³⁾	83 ⁽³⁾
Dépréciation nette des actifs financiers	(4)	(5)	(15)
Autres	(6)	33 ⁽⁴⁾	27 ⁽⁴⁾
Résultat financier	(209)	(135)	(412)
dont : Charges financières	(267)	(292)	(605)
Produits financiers	58	157	193

⁽¹⁾ Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière : 41 millions d'euros au 30 juin 2015, contre 42 millions d'euros au 30 juin 2014 et 84 millions d'euros au 31 décembre 2014.

⁽²⁾ Essentiellement sur provisions pour risques environnementaux et provisions pour restructuration (voir note B.12.).

⁽³⁾ Dont principalement plus-value réalisée lors de la cession de la participation dans Isis Pharmaceuticals.

⁽⁴⁾ Dont un gain de 35 millions d'euros réalisé à la suite de l'achat des titres Alnylam reflétant la différence entre la valeur basée sur le cours de bourse et le prix de transaction à la date d'acquisition (voir note D.7. des états financiers consolidés annuels 2014).

En 2015, l'impact de l'inefficacité des opérations de couverture est non significatif.

B.17. CHARGES D'IMPÔTS

Le Groupe a opté pour des régimes d'intégration fiscale dans un certain nombre de pays dont principalement la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Impôt courant	(1 384)	(1 247)	(2 421)
Impôt différé	645	623	1 250
Total	(739)	(624)	(1 171)
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	3 189	2 539	5 731

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	30 juin 2015 ⁽¹⁾ (6 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Taux de l'impôt en vigueur en France	34,4	34,4	34,4
Différence entre le taux normal d'imposition français et les taux applicables au Groupe ⁽²⁾	(15,0)	(12,1)	(12,5)
Différentiel de taux sur les marges en stocks ⁽³⁾	0,7	(1,4)	(0,5)
Effet d'impôt sur le résultat attribué à BMS ⁽⁴⁾	(0,5)	(0,8)	(0,7)
Contribution sur les revenus distribués (3%) ⁽⁵⁾	3,4	4,3	1,9
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ⁽⁶⁾	0,8	1,1	0,9
Réestimation des risques fiscaux et résolutions de contentieux	(1,6)	—	(2,7)
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	(0,4)	0,4	0,4
Autres ⁽⁷⁾	1,4	(1,3)	(0,8)
Taux effectif d'imposition sur le résultat	23,2	24,6	20,4

⁽¹⁾ Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2.).

⁽²⁾ La différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères s'explique par la présence du Groupe dans de nombreux pays dont la plupart ont des taux d'impôts inférieurs au taux français.

⁽³⁾ Impôt relatif à l'élimination des marges internes sur stocks induisant la comptabilisation d'un impôt différé actif sur la base du taux d'imposition de la filiale détenant le stock, qui peut être différent de celui de la filiale ayant réalisé la marge interne éliminée.

⁽⁴⁾ Présenté sur la ligne **Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants** dans le compte de résultat consolidé.

⁽⁵⁾ Les sociétés ou organismes passibles de l'impôt sur les sociétés en France sont redevables d'une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants qu'ils distribuent.

⁽⁶⁾ Impact net sur le taux effectif d'imposition (impôt courant, impact de la déduction fiscale et de l'impôt différé).

⁽⁷⁾ La ligne « Autres » comprend l'impact net (impôt courant et impôt différé) de la Contribution Exceptionnelle française. Cet impact n'est pas significatif aux bornes du Groupe. Elle comprend également l'impact net fiscal lié aux participations dans les filiales du Groupe.

B.18. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels du Groupe se décomposent en une activité Pharmacie, une activité Vaccins Humains (Vaccins) et une activité Santé Animale. Les autres secteurs identifiés sont regroupés dans une activité Autres.

Le secteur Pharmacie regroupe les activités de recherche, développement, production et commercialisation de médicaments, y compris celles issues de Genzyme. Le portefeuille pharmaceutique de Sanofi inclut des produits majeurs ainsi qu'une large gamme de médicaments de prescription, de médicaments génériques et de produits de santé grand public. Ce secteur intègre également toutes les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie, en particulier Regeneron Pharmaceuticals Inc. et les entités détenues majoritairement par BMS.

Le secteur Vaccins est une activité entièrement dédiée aux vaccins qui intègre la recherche, le développement, la production et la commercialisation de ses produits. Ce secteur inclut la coentreprise Sanofi Pasteur MSD.

Le secteur Santé Animale comprend les activités de recherche, développement, production et commercialisation de Merial. Merial propose une gamme complète de médicaments et de vaccins destinés à un grand nombre d'espèces animales.

Le secteur Autres regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8.

Les transactions entre secteurs ne sont pas significatives.

B.18.1. Résultats sectoriels

Le résultat sectoriel du Groupe Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Ce résultat sectoriel (conforme à IFRS 8), est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer la performance des opérationnels et allouer les ressources.

Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au **Résultat opérationnel** après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes **Coûts de restructuration, Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles et Autres gains et pertes, litiges** ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits) ;
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (principalement impact de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;
- extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence ;
- et ajustement non récurrent et non lié à la performance sectorielle, de la charge supplémentaire de la contribution pharmaceutique américaine (*Branded Prescription Drug Fee*), comptabilisée en 2014 suite à la publication en juillet 2014 par les autorités fiscales américaines (*IRS regulation*) de la réglementation finale sur le sujet.

Les résultats sectoriels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)				
	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	15 255	1 584	1 349	—	18 188
Autres revenus	129	14	20	—	163
Coût des ventes	(4 442)	(826)	(456)	—	(5 724)
Frais de recherche et de développement	(2 143)	(262)	(84)	—	(2 489)
Frais commerciaux et généraux	(4 310)	(344)	(432)	—	(5 086)
Autres produits et charges d'exploitation	(39)	2	5	(55)	(87)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	61	—	—	—	61
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(62)	—	—	—	(62)
Résultat opérationnel des activités	4 449	168	402	(55)	4 964

(en millions d'euros)	30 juin 2014 (6 mois)				
	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	13 517	1 346	1 054	—	15 917
Autres revenus	126	14	14	—	154
Coût des ventes	(4 046)	(700)	(378)	—	(5 124)
Frais de recherche et de développement	(2 025)	(230)	(72)	—	(2 327)
Frais commerciaux et généraux	(3 721)	(271)	(341)	—	(4 333)
Autres produits et charges d'exploitation	19	1	17	(8)	29
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	33	6	—	—	39
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(65)	—	—	—	(65)
Résultat opérationnel des activités	3 838	166	294	(8)	4 290

(en millions d'euros)	31 décembre 2014 (12 mois)				
	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	27 720	3 974	2 076	—	33 770
Autres revenus	272	33	34	—	339
Coût des ventes	(8 282)	(1 948)	(799)	—	(11 029)
Frais de recherche et de développement	(4 174)	(493)	(157)	—	(4 824)
Frais commerciaux et généraux	(7 692)	(614)	(682)	(3)	(8 991)
Autres produits et charges d'exploitation	194	2	20	(52)	164
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	106	40	1	—	147
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(126)	—	(1)	—	(127)
Résultat opérationnel des activités	8 018	994	492	(55)	9 449

Le tableau ci-dessous présente, conformément à IFRS 8, la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence** :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	4 964	4 290	9 449
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	(61)	(39)	(147)
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ⁽²⁾	62	65	127
Amortissements des incorporels	(1 229)	(1 301)	(2 482)
Dépréciations des incorporels	(28)	(74)	26
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	71	(132)	(303)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	—	—	—
Coûts de restructuration	(381)	(135)	(411)
Double effet de la charge annuelle liée à la taxe « <i>Branded Prescription Drug</i> » prélevée aux États-Unis ⁽³⁾	—	—	(116)
Résultat opérationnel	3 398	2 674	6 143
Charges financières	(267)	(292)	(605)
Produits financiers	58	157	193
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	3 189	2 539	5 731

⁽¹⁾ À l'exclusion des coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence.

⁽²⁾ À l'exclusion de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments d'ajustement mentionnés dans le tableau ci-dessus.

⁽³⁾ Taxe annuelle relative aux ventes réalisées en 2013 à la suite de la réforme « IRS » en juillet 2014 modifiant la date de comptabilisation du passif et induisant une charge enregistrée en 2014 sur la base à la fois des ventes 2013 et de 2014.

B.18.2. Autres informations sectorielles

La valeur comptable de la participation dans les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les montants des acquisitions des actifs corporels et incorporels sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Les sociétés mises en équivalence affectées au secteur Pharmacie sont essentiellement : Regeneron Pharmaceuticals Inc. à partir d'avril 2014 (voir note C.1. aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014), des entités détenues majoritairement par BMS (voir note C.2. aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014), et Infraserb GmbH & Co. Höchst KG. Le secteur Vaccins comprend principalement la société Sanofi Pasteur MSD.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations réalisées au cours de la période.

(en millions d'euros)	30 juin 2015			Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	
Participation dans les sociétés mises en équivalence	2 193	259	6	2 458
Acquisition d'immobilisations corporelles	443	117	34	594
Acquisition d'autres actifs incorporels	200	11	130	341

(en millions d'euros)	30 juin 2014			Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	
Participation dans les sociétés mises en équivalence	1 452	274	4	1 730
Acquisition d'immobilisations corporelles	353	100	31	484
Acquisition d'autres actifs incorporels	114	32	7	153

(en millions d'euros)	31 décembre 2014			Total
	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	
Participation dans les sociétés mises en équivalence	2 115	264	5	2 384
Acquisition d'immobilisations corporelles	787	217	81	1 085
Acquisition d'autres actifs incorporels	435	49	23	507

B.18.3. Information par zone géographique

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie sur la base de l'implantation géographique des clients pour le chiffre d'affaires.

Les actifs non courants présentés sont, conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite.

(en millions d'euros)	30 juin 2015					
	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
Chiffre d'affaires	18 188	5 231	1 251	6 542	6 226	6 415
Actifs non courants :						
– immobilisations corporelles	10 540	6 203	3 759	3 024	2 598	1 313
– écarts d'acquisition ⁽¹⁾	39 191	15 022		17 258		6 911
– autres actifs incorporels	14 401	2 716		8 855		2 830

⁽¹⁾ A l'exception de l'écart d'acquisition alloué entièrement à l'UGT Santé Animale (voir note D.5. des états financiers consolidés annuels 2014). Le montant de l'écart d'acquisition UGT Santé Animale s'élève à 1 470 millions d'euros au 30 juin 2015.

(en millions d'euros)	30 juin 2014					
	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
Chiffre d'affaires	15 917	5 145	1 255	5 245	4 984	5 527
Actifs non courants :						
– immobilisations corporelles	10 090	6 370	3 877	2 534	2 162	1 186
– écarts d'acquisition ⁽¹⁾	36 214	15 022		14 207		6 985
– autres actifs incorporels	14 254	3 231		7 654		3 369

⁽¹⁾ A l'exception de l'écart d'acquisition alloué entièrement à l'UGT Santé Animale (voir note D.5. des états financiers consolidés annuels 2014). Le montant de l'écart d'acquisition UGT Santé Animale s'élève à 1 207 millions d'euros au 30 juin 2014.

(en millions d'euros)	31 décembre 2014					
	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
Chiffre d'affaires	33 770	10 406	2 474	11 911	11 339	11 453
Actifs non courants :						
– immobilisations corporelles	10 396	6 330	3 848	2 830	2 428	1 236
– écarts d'acquisition ⁽¹⁾	37 841	15 021		15 939		6 881
– autres actifs incorporels	14 543	2 907		8 600		3 036

⁽¹⁾ A l'exception de l'écart d'acquisition alloué entièrement à l'UGT Santé Animale (voir note D.5. aux états financiers consolidés annuels 2014). Le montant de l'écart d'acquisition UGT Santé Animale s'élève à 1 356 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Conformément aux notes B.6.1. et D.5. aux états financiers consolidés annuels 2014, la France n'est pas une UGT, ainsi les informations concernant les écarts d'acquisition sont données pour l'Europe.

B.18.4. Chiffre d'Affaires et Risque de Crédit

Les trois clients les plus significatifs représentent respectivement environ 10,5 %, 7,2 % et 5,6 % du chiffre d'affaires brut du Groupe au premier semestre 2015 (contre respectivement environ 7,9 %, 7,3 % et 4,6 % au premier semestre 2014).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires du secteur Pharmacie, du secteur Vaccins et du secteur Santé Animale (voir le rapport semestriel d'activité C.3.1.1.).

C/ Événements postérieurs au 30 juin 2015

- En juillet 2015, le Groupe a annoncé la mise en place à partir de janvier 2016 d'une nouvelle structure qui comprendra cinq Entités mondiales : Médecine générale et Marchés émergents, Médecine de spécialités, Diabète et Cardiovasculaire, Sanofi Pasteur et Merial.
- Le 27 juillet 2015, Sanofi et Genzyme ont annoncé la conclusion d'un accord définitif avec AstraZeneca en vue de l'acquisition de **Caprelsa**[®] (vandétanib), une thérapie pour maladies rares indiquée dans le traitement du carcinome médullaire thyroïdien et symptomatique chez les patients avec une maladie localement avancée non opérable ou métastatique et actuellement disponible dans 28 pays. Le produit est en Phase III de développement dans le traitement du carcinome thyroïdien différencié et l'étude correspondante devrait prendre fin au deuxième semestre de 2015. D'après les termes de l'accord, Genzyme versera jusqu'à 300 millions de dollars US à AstraZeneca, dont un paiement initial de 165 millions de dollars US pour l'acquisition des droits mondiaux de vente et de développement de Caprelsa[®], ainsi que des paiements d'étape pouvant atteindre 135 millions de dollars US au titre de la poursuite de son développement et des ventes du produit. Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires et notamment à celle de la *US Federal Trade Commission*, l'autorité de la concurrence des États-Unis. Elle devrait être finalisée au deuxième semestre de 2015.
- Le 28 juillet 2015, Sanofi et Regeneron Pharmaceuticals, Inc. ont conclu une nouvelle collaboration mondiale pour la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux anticorps anticancéreux dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Dans le cadre de cette alliance, les deux entreprises développeront conjointement un inhibiteur du récepteur-1 de mort cellulaire programmée (PD-1) actuellement en phase 1 et prévoient, dès 2016, le lancement d'essais cliniques avec de nouveaux candidats thérapeutiques identifiés dans le cadre des programmes précliniques innovants en cours. Sanofi versera un paiement initial de 640 millions de dollars à Regeneron. Les deux entreprises investiront ensuite 1 milliard de dollars dans le développement d'anticorps candidats en immuno-oncologie, depuis la recherche amont jusqu'à la preuve de concept (qui correspond habituellement aux études de phase 2a). Ces anticorps seront utilisés en monothérapie ou dans le cadre d'associations thérapeutiques innovantes. Regeneron participera à hauteur de 25 % des coûts (soit 250 millions de dollars) et Sanofi 75 % (750 millions de dollars). Sanofi et Regeneron s'engagent également à financer le développement de REGN2810, un anticorps anti-PD-1, à parts égales et à hauteur de 650 millions de dollars (soit 325 millions de dollars par entreprise). Sanofi effectuera en outre au profit de Regeneron un paiement d'étape unique de 375 millions de dollars, dans l'hypothèse où les ventes d'un produit PD-1 et de tout autre anticorps issu de la collaboration vendu pour être utilisé en combinaison avec un PD-1, dépassent, en cumulé, 2 milliards de dollars sur toute période de 12 mois consécutifs. Enfin, les deux entreprises sont convenues de réaffecter à la recherche et au développement d'anticorps en immuno-oncologie 75 millions de dollars (sur trois ans) de la contribution annuelle de 160 millions de dollars que Sanofi apporte à la collaboration existante sur les anticorps, qui se poursuit par ailleurs selon les mêmes modalités annoncées en novembre 2009. Outre ce financement, d'autres fonds seront affectés aux programmes qui auront franchi l'étape de la preuve de concept.
- Le 29 juillet 2015, Sanofi a reçu une mise en demeure (la « Notice » ou « Mise en Demeure ») de la part d'American Stock Transfer & Title Company, LLC agissant en sa qualité de *trustee* (le « Trustee ») telle que conférée par l'accord relatif aux certificats de valeur conditionnelle (*Contingent Value Rights*) en date du 30 mars 2011 (le « CVR Agreement ») conclu par Sanofi-Aventis (« Sanofi ») et le Trustee. Aux termes de la Mise en Demeure, il est reproché à Sanofi d'avoir manqué à ses obligations au titre du CVR Agreement, notamment à (i) la Section 7.10 du CVR Agreement qui lui fait obligation d'employer des efforts diligents (« Diligent Efforts ») afin d'atteindre le *milestone* d'approbation (« Approval Milestone ») et les *milestones* de chiffre d'affaires (« Product Sales Milestones »), et (ii) son obligation d'exécution de bonne foi (les termes employés avec une majuscule ont la signification qui leur est donnée par le CVR Agreement). Il est demandé à Sanofi de remédier à ces manquements. En vertu du CVR Agreement, le Trustee pourra engager une procédure à l'encontre de Sanofi dans les 90 jours suivant la remise de la Mise en Demeure dans l'hypothèse où il ne serait pas remédié aux manquements allégués. Sanofi examine actuellement la Mise en Demeure.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

A/ Événements marquants du premier semestre 2015

A.1. ACTIVITÉ PHARMACIE

A.1.1. Acquisitions et partenariats

- En février 2015, Sanofi a annoncé la mise en place d'une collaboration de recherche et d'un accord de licence avec l'entreprise de biotechnologie néerlandaise **Lead Pharma** pour la découverte, le développement et la commercialisation de petites molécules dirigées contre les récepteurs hormonaux nucléaires ROR gamma t pour le traitement d'un large éventail de troubles auto-immuns, y compris les plus fréquents comme la polyarthrite rhumatoïde, le psoriasis et les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI).
- En février 2015, Genzyme et **Voyager Therapeutics**, une société spécialisée dans les thérapies géniques, ont conclu une collaboration stratégique pour la découverte, le développement et la commercialisation de nouvelles thérapies géniques AAV (virus adéno-associé) pour des maladies sévères du système nerveux central. La collaboration porte sur des programmes ciblant des maladies graves et invalidantes telles que la maladie de Parkinson, l'ataxie de Friedreich ou la maladie de Huntington.
- En mai 2015, Sanofi a signé un accord avec Retrophin, Inc. (Retrophin) en vue de l'acquisition d'un droit d'accès à un examen prioritaire (*Rare Pediatric Disease Priority Review Voucher*, « Pediatric PRV »), pour un montant total de 245 millions de dollars US. La transaction a été conclue début juillet 2015. Ce PRV permet de raccourcir de dix à six mois la revue par la *Food and Drug Administration* (FDA) aux États-Unis d'une demande d'approbation de nouveau médicament (*New Drug Application*, NDA).

A.1.2. Demandes réglementaires d'autorisations de nouveaux produits

- Le 19 janvier 2015, la Commission européenne a accordé une autorisation de mise sur le marché à **Cerdelga**[®] (eliglustat) en gélules, un traitement oral de première ligne pour certains adultes atteints de la maladie de Gaucher de type 1. Un petit nombre de patients adultes qui métabolisent Cerdelga[®] plus rapidement ou à un rythme indéterminé, conformément aux résultats d'un test génétique approuvé, ne seront pas éligibles à un traitement par Cerdelga[®]. Cerdelga[®] a également été homologué en Australie (en février) et au Japon (en mars).
- En janvier 2015, Sanofi et Regeneron Pharmaceuticals, Inc. (Regeneron) ont annoncé que la FDA aux États-Unis a accepté l'examen prioritaire de la demande de licence de produit biologique (*Biologics License Application*, BLA) pour **Praluent**[®] (alirocumab), un anticorps monoclonal expérimental ciblant PCSK9 (protéine convertase subtilisine/kexine de type 9) et destiné au traitement des patients atteints d'hypercholestérolémie. La demande de licence contient des données sur plus de 5 000 patients inclus dans 10 essais ODYSSEY de Phase III. La décision d'autorisation de mise sur le marché a été rendue le 24 juillet 2015.
- Le 25 février 2015, la FDA a approuvé **Toujeo**[®] (insuline glargine [origine ADNr] solution injectable, 300 U/ml), insuline basale à durée d'action prolongée en une prise par jour pour améliorer le contrôle de la glycémie chez l'adulte atteint de diabète de type 1 et de type 2. L'autorisation repose sur les résultats du programme d'essais cliniques EDITION, qui comportait une série d'études internationales de Phase III visant à évaluer l'efficacité et la tolérance de Toujeo[®] comparativement à

Lantus® (insuline glargine [origine ADNr] solution injectable, 100 U/ml) chez plus de 3 500 adultes atteints de diabète de type 1 ou de type 2 non contrôlés en dépit de leur traitement actuel, Toujeo® est disponible aux États-Unis depuis fin mars 2015.

- En avril 2015, la Commission européenne a accordé une autorisation de mise sur le marché en Europe à **Toujeo**® (insuline glargine [origine ADNr] solution injectable, 300 U/ml) pour le traitement du diabète de type 1 et de type 2 de l'adulte.
- En mai 2015, la FDA a accordé l'appellation de découverte capitale (« *Breakthrough Therapy* ») à l'**olipudase alfa**, enzymothérapie substitutive expérimentale développée par Genzyme dans le traitement de la maladie de Niemann-Pick de type B, sur la base de données d'une étude clinique de Phase Ib. L'appellation de découverte capitale est destinée à accélérer le développement et les étapes réglementaires pour de nouveaux médicaments expérimentaux destinés au traitement de certaines maladies considérées comme graves ou potentiellement mortelles.

A.1.3. Recherche et Développement

La mise à jour du portefeuille de recherche et développement (R&D) est présentée en annexe à la section G de ce rapport.

Au cours du premier semestre de l'année 2015, les principaux résultats d'études cliniques suivants ont été communiqués :

- En mars 2015, Sanofi a annoncé les premiers résultats de l'étude ELIXA de Phase IIIb qui a évalué la tolérance cardiovasculaire de **Lyxumia**® (lixisénatide) comparativement à un placebo chez des adultes atteints de diabète de type 2 à risque cardiovasculaire élevé. Cette étude a démontré la non-infériorité de lixisénatide par rapport au placebo en termes de tolérance cardiovasculaire, sans toutefois donner la preuve de sa supériorité.
- En mars 2015, Sanofi et Regeneron ont annoncé la publication des résultats à 18 mois (78 semaines) de l'essai de Phase III ODYSSEY LONG TERM consacré au médicament expérimental **Praluent**® (alirocumab) chez 2 341 patients à risque élevé souffrant d'hypercholestérolémie. Le traitement par Praluent® 150 mg toutes les deux semaines a permis d'obtenir une réduction supplémentaire du taux de cholestérol à lipoprotéines de faible densité (LDL-C ou « mauvais » cholestérol) de 62 % à 24 semaines par rapport au taux de départ, comparativement au placebo. Critère d'efficacité principal de l'étude, la réduction du taux de LDL-C s'est par ailleurs maintenue pendant 78 semaines.
- En avril 2015, la FDA aux Etats-Unis a accordé une procédure d'évaluation accélérée au GZ/SAR402671, une nouvelle thérapie expérimentale orale par réduction de substrat pour le traitement de la maladie de Fabry, actuellement en Phase IIa de développement.
- En mai 2015, Sanofi et Regeneron ont annoncé des résultats additionnels positifs d'une étude pivot de Phase IIb du **dupilumab** dans le traitement de l'asthme modéré à sévère chez des patients adultes non contrôlés malgré un traitement par corticoïdes inhalés et bronchodilatateurs de longue durée d'action. L'étude a atteint son critère d'évaluation principal, à savoir l'amélioration de la fonction respiratoire des patients asthmatiques dont les concentrations sanguines d'éosinophiles étaient élevées. Une étude de Phase III a été initiée fin avril 2015.
- En mai 2015, Sanofi et Regeneron ont annoncé les résultats préliminaires positifs de l'étude de Phase III SARIL-RA-TARGET consacrée au **sarilumab**, un anticorps expérimental entièrement humanisé contre le récepteur IL-6, dans le traitement des patients atteints de la polyarthrite rhumatoïde qui ne répondaient pas aux inhibiteurs TNF-alpha ou y étaient intolérants. L'étude a atteint ses critères principaux combinés d'efficacité et a permis d'obtenir une nette amélioration des signes et symptômes de la polyarthrite rhumatoïde à 24 semaines et de la fonction physique à 12 semaines, comparativement à un placebo.

- En juin 2015, Sanofi a annoncé les résultats positifs des études de prolongation de Phase III EDITION JP1 et EDITION JP2 chez des patients japonais atteints de diabète non contrôlé, démontrant un contrôle similaire de la glycémie avec **Toujeo**[®] comparativement à Lantus[®] avec moins d'épisodes d'hypoglycémie nocturne au cours des 12 mois de l'étude.

Les principales décisions suivantes concernant le développement de projets ont été prises au cours du premier semestre 2015 :

- Sanofi a décidé de retourner à ImmunoGen les droits de l'anticorps monoclonal anti-CD19, évalué en Phase II.
- Le développement en Phase II de la combinaison du XL765 d'Exelixis avec le pimasetib de Merck KGaA a été arrêté.
- Sanofi a décidé de ne pas poursuivre le développement du SAR252067, un anticorps monoclonal anti-LIGHT, évalué en Phase I dans la maladie de Crohn. Les droits mondiaux ont été retournés à Kyowa Hakko Kirin.
- Sanofi a décidé de ne pas poursuivre le développement de son projet de thérapie génique, GZ402663, dans la dégénérescence maculaire liée à l'âge.
- Olipudase alfa (GZ402665), enzymothérapie substitutive expérimentale, est entrée en Phase II dans le traitement de la maladie de Niemann-Pick de type B ;
- Sanofi a renoncé à ses droits sur l'anticorps monoclonal anti-GDF8 SAR391786 (myostatine en collaboration avec Regeneron) évalué dans le traitement des patients âgés souffrant de sarcopénie.
- Sanofi a décidé de ne pas poursuivre le développement du fresolimumab dans l'hyalinose segmentaire et focale.

A.2. ACTIVITÉ VACCINS HUMAINS (Vaccins)

- En mars 2015, la FDA aux États-Unis a homologué Quadracel[®] (vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio) pour les enfants de 4 à 6 ans.

A.3. ACTIVITÉ SANTÉ ANIMALE

- En février 2015, Merial a finalisé l'acquisition de deux produits de santé équine de Bayer HealthCare : Legend[®]/Hyonate[™] (hyaluronate sodique), une solution injectable indiquée dans le traitement des dysfonctionnements articulaires non infectieux du cheval, et Marquis[®] (ponazuril), une pâte orale antiprotozoaire approuvée par la FDA dans le traitement de la myéloencéphalite protozoaire équine.

A.4. AUTRES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2015

A.4.1. Gouvernance

- Le 2 avril 2015, Olivier Brandicourt a pris ses fonctions de Directeur Général de Sanofi.
- Le 4 mai 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires s'est réunie à Paris (France) et a adopté l'ensemble des résolutions. L'assemblée a notamment décidé de distribuer un dividende en numéraire de 2,85 euros par action, mis en paiement à compter du 13 mai 2015, ratifié les cooptations de Bonnie Bassler et Olivier Brandicourt et renouvelé les mandats d'administrateur de Serge Weinberg, Suet-Fern Lee et Bonnie Bassler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018. Au cours du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale, Serge Weinberg a été renouvelé dans ses fonctions de Président du conseil d'administration et Jean-René Fourtou nommé Président du comité des rémunérations.

A.4.2. Litiges et arbitrages

Les contentieux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 sont présentés en note B.14. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Par ailleurs, concernant les contentieux, arbitrages et autres procédures légales dans lesquels Sanofi et les autres sociétés du Groupe sont impliquées, les développements suivants sont intervenus :

Brevets

- *Litige relatif aux brevets Lantus[®] et Lantus[®] SoloStar[®]*

Aux États-Unis, en mars 2015, Lilly a notifié Sanofi avoir retiré sa seconde demande d'approbation de nouveau médicament (NDA 505(b)(2)) déposée à la FDA. Le 8 mai 2015, compte tenu du retrait par Lilly de cette demande, le tribunal a ordonné le retrait de l'affaire. Celle-ci est maintenant close. Le procès relatif à la première demande d'approbation 505(b)(2) reste en cours et l'affaire doit être jugée en septembre 2015.

En France, en juin 2015, Sanofi a unilatéralement abandonné son action contre Lilly relative aux brevets portant sur le principe actif et le procédé. L'affaire sur le fond est maintenant close. Le procès relatif au brevet couvrant le dispositif est toujours en cours.

Au Japon, la demande d'injonction préliminaire (*preliminary injunction*) contre le biosimilaire d'insuline glargine de Lilly pré-chargé dans son produit Miriopen[®] a été retirée par Sanofi en juillet 2015.

B/ Événements postérieurs au 30 juin 2015

- Le 3 juillet 2015, Sanofi a annoncé l'autorisation de mise sur le marché au Japon de **Lantus XR[®]** (insuline glargine [origine ADN^r] solution injectable, 300 U/ml), dans le traitement du diabète de type 1 et de type nécessitant une insulinothérapie. Lantus XR[®] est connu sous le nom de Toujeo[®] aux États-Unis et en Europe.
- Le 15 juillet 2015, Sanofi a annoncé son intention de faire évoluer ses activités avec la création de cinq Entités mondiales : Médecine générale et Marchés émergents, Médecine de spécialités, Diabète et Cardiovasculaire, Sanofi Pasteur et Merial. Cette nouvelle structure sera mise en place au début de janvier 2016. Les processus légaux et la consultation des partenaires sociaux se dérouleront selon les textes en vigueur. La composition du Comité Exécutif demeure inchangée.
- Le 24 juillet 2015, la FDA a approuvé **Praluent[®]** (alirocumab), solution injectable, un inhibiteur PCSK9 indiqué comme un traitement d'appoint au régime alimentaire et aux statines à la dose maximale tolérée afin d'obtenir une diminution supplémentaire du taux de cholestérol à lipoprotéines de faible densité (LDL-C) chez les adultes présentant une hypercholestérolémie familiale hétérozygote ou une maladie cardiovasculaire artérioscléreuse clinique (ASCVD). L'effet de Praluent[®] sur la morbidité et la mortalité cardiovasculaires n'a pas été évalué. Le même jour, le CHMP (*Committee for Medicinal Products for Human Use*) de l'EMA (Agence européenne des médicaments) a rendu un avis favorable et recommandé l'approbation de Praluent[®] dans le traitement de l'hypercholestérolémie de certaines catégories de patients adultes ; la Commission européenne devrait rendre une décision finale sur l'autorisation de mise sur le marché de Praluent[®] dans l'Union européenne en septembre 2015.
- Le 27 juillet 2015, Sanofi et Genzyme ont annoncé la conclusion d'un accord définitif avec AstraZeneca en vue de l'acquisition de **Caprelsa[®]** (vandétanib), une thérapie pour maladies rares indiquée dans le traitement du carcinome médullaire thyroïdien et symptomatique chez les patients avec une maladie localement avancée non opérable ou métastatique et actuellement disponible dans 28 pays. Le produit est en Phase III de développement dans le traitement du carcinome thyroïdien différencié et l'étude correspondante devrait prendre fin au deuxième semestre de 2015.

D'après les termes de l'accord, Genzyme versera jusqu'à 300 millions de dollars US à AstraZeneca, dont un paiement initial de 165 millions de dollars US pour l'acquisition des droits mondiaux de vente et de développement de Caprelsa[®], ainsi que des paiements d'étape pouvant atteindre 135 millions de dollars US au titre de la poursuite de son développement et des ventes du produit. Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires et notamment à celle de la *US Federal Trade Commission*, l'autorité de la concurrence des États-Unis. Elle devrait être finalisée au deuxième semestre de 2015.

- Le 28 juillet 2015, Sanofi et **Regeneron** ont conclu une nouvelle collaboration mondiale pour la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux anticorps anticancéreux dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Dans le cadre de cette alliance, les deux entreprises développeront conjointement un inhibiteur du récepteur-1 de mort cellulaire programmée (PD-1) actuellement en Phase I et prévoient, dès 2016, le lancement d'essais cliniques avec de nouveaux candidats thérapeutiques identifiés dans le cadre des programmes précliniques innovants en cours. Sanofi versera un paiement initial de 640 millions de dollars à Regeneron. Les deux entreprises investiront ensuite 1 milliard de dollars dans le développement d'anticorps candidats en immuno-oncologie, depuis la recherche amont jusqu'à la preuve de concept (qui correspond habituellement aux études de Phase IIa). Ces anticorps seront utilisés en monothérapie ou dans le cadre d'associations thérapeutiques innovantes. Regeneron participera à hauteur de 25 % des coûts (soit 250 millions de dollars) et Sanofi 75 % (750 millions de dollars). Sanofi et Regeneron s'engagent également à financer le développement de REGN2810, un anticorps anti-PD-1, à parts égales et à hauteur de 650 millions de dollars (soit 325 millions de dollars par entreprise). Sanofi effectuera en outre au profit de Regeneron un paiement d'étape unique de 375 millions de dollars, dans l'hypothèse où les ventes d'un produit PD-1 et de tout autre anticorps issu de la collaboration vendu pour être utilisé en combinaison avec un PD-1, dépassent, en cumulé, 2 milliards de dollars sur toute période de 12 mois consécutifs. Enfin, les deux entreprises sont convenues de réaffecter à la recherche et au développement d'anticorps en immuno-oncologie 75 millions de dollars (sur trois ans) de la contribution annuelle de 160 millions de dollars que Sanofi apporte à la collaboration existante sur les anticorps, qui se poursuit par ailleurs selon les mêmes modalités annoncées en novembre 2009. Outre ce financement, d'autres fonds seront affectés aux programmes qui auront franchi l'étape de la preuve de concept.
- Le 29 juillet 2015, Sanofi a annoncé que l'essai clinique de Phase III Lixilan-O a atteint son critère d'évaluation principal chez les patients atteints de diabète de type 2 traités par metformine. L'association à dose fixe d'insuline glargine 100 unités/ml et de **lixisénatide**, un agoniste des récepteurs GLP-1, a permis d'obtenir une réduction du taux d'HbA1c (glycémie sanguine moyenne sur une période de trois mois) statistiquement supérieure, comparativement à lixisénatide et à l'insuline glargine 100 unités/ml seulement. Globalement, l'association à dose fixe a présenté un profil de sécurité comparable à ceux respectivement de lixisénatide et de l'insuline glargine 100 unités/ml. L'étude devrait être terminée au 3^{ème} trimestre de 2015. Les étapes suivantes du processus réglementaire seront déterminées par Sanofi après une analyse des résultats des deux études de Phase III LixiLan-O and LixiLan-L.

C/ Comptes consolidés du premier semestre 2015

Les définitions des données financières figurent en annexe à la section F. Dans ce rapport, sauf indication contraire, toutes les données financières sont présentées selon le référentiel comptable international (IFRS) qui intègre les normes comptables internationales et leurs interprétations (voir la note A. aux comptes semestriels consolidés condensés).

C.1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Comptes de résultats consolidés aux premiers semestres 2014 et 2015

(en millions d'euros)	30 juin 2015	en % des ventes	30 juin 2014	en % des ventes
Chiffre d'affaires	18 188	100,0 %	15 917	100,0 %
Autres revenus	163	0,9 %	154	1,0 %
Coût des ventes	(5 724)	(31,5 %)	(5 124)	(32,2 %)
Marge brute	12 627	69,4 %	10 947	68,8 %
Frais de recherche et développement	(2 489)	(13,7 %)	(2 327)	(14,6 %)
Frais commerciaux et généraux	(5 086)	(28,0 %)	(4 333)	(27,2 %)
Autres produits d'exploitation	83		116	
Autres charges d'exploitation	(170)		(87)	
Amortissements des incorporels	(1 229)		(1 301)	
Dépréciations des incorporels	(28)		(74)	
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	71		(132)	
Coûts de restructuration	(381)		(135)	
Autres gains et pertes, litiges	—		—	
Résultat opérationnel	3 398	18,7 %	2 674	16,8 %
Charges financières	(267)		(292)	
Produits financiers	58		157	
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	3 189	17,5 %	2 539	16,0 %
Charges d'impôts	(739)		(624)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(66)		7	
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 384	13,1 %	1 922	12,1 %
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	59		61	
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	2 325	12,8 %	1 861	11,7 %
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 307,2		1 317,2	
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	1 322,0		1 333,8	
Résultat de base par action (en euros)	1,78		1,41	
Résultat dilué par action (en euros)	1,76		1,40	

C.2. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Directeur Général, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. L'information sur les secteurs opérationnels en application d'IFRS 8 est donnée dans la note B.18. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Les secteurs opérationnels du Groupe se décomposent en une activité Pharmacie, une activité Vaccins Humains (Vaccins) et une activité Santé Animale. Les autres secteurs identifiés sont regroupés dans une activité Autres.

Résultats sectoriels

Le résultat sectoriel du Groupe Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Ce résultat sectoriel (conforme à IFRS 8), est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer la performance des opérationnels et allouer les ressources. Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au **Résultat opérationnel** après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes **Coûts de restructuration, Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles et Autres gains et pertes, litiges** ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits) ;
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (principalement l'impact de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;
- extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence ;
- et ajustement non récurrent et non lié à la performance sectorielle, de la charge supplémentaire de la contribution pharmaceutique américaine (*Branded Prescription Fee*), comptabilisée en 2014 suite à la publication en juillet 2014 par les autorités américaines (*IRS regulation*) de la réglementation finale sur le sujet.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation conformément à IFRS 8 entre le « Résultat opérationnel des activités » et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence** :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	4 964	4 290	9 449
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	(61)	(39)	(147)
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ⁽²⁾	62	65	127
Amortissements des incorporels	(1 229)	(1 301)	(2 482)
Dépréciations des incorporels	(28)	(74)	26
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	71	(132)	(303)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks ⁽³⁾	—	—	—
Coûts de restructuration	(381)	(135)	(411)
Double effet de la charge liée à la taxe "Branded Prescription Drug" prélevée aux États-Unis ⁽⁴⁾	—	—	(116)
Résultat opérationnel	3 398	2 674	6 143
Charges financières	(267)	(292)	(605)
Produits financiers	58	157	193
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	3 189	2 539	5 731

⁽¹⁾ À l'exclusion des coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence.

⁽²⁾ À l'exclusion des coûts de restructuration et autres éléments ajustés attribuables aux Intérêts Non Contrôlants.

⁽³⁾ Cette ligne correspond à l'impact de l'écoulement des stocks réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

⁽⁴⁾ Taxe annuelle relative aux ventes réalisées en 2013 aux États-Unis à la suite de la réforme « IRS » en Juillet 2014 modifiant la date de comptabilisation du passif et induisant une charge enregistrée en 2014 sur la base à la fois des ventes de 2013 et de 2014.

Résultat net des activités

Sanofi estime que la compréhension par les investisseurs de la performance opérationnelle du Groupe est facilitée par la présentation du « Résultat net des activités⁽¹⁾ ». Cet indicateur financier « non – GAAP » est déterminé à partir du résultat opérationnel des activités auquel s'ajoutent les charges et produits financiers ainsi que les charges d'impôts correspondantes.

Le résultat net des activités au 1^{er} semestre 2015 atteint 3 566 millions d'euros, en hausse de 15,6 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 (3 084 millions d'euros). Il représente 19,6 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2015 contre 19,4 % au 1^{er} semestre 2014.

Le Groupe présente également un bénéfice net des activités par action (BNPA des activités). Ce dernier est un indicateur financier « non – GAAP » que le Groupe définit comme le résultat net des activités divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA des activités s'établit à 2,73 euros au 1^{er} semestre 2015 contre 2,34 euros au 1^{er} semestre 2014, en hausse de 16,7 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 307,2 millions au 1^{er} semestre 2015 contre 1 317,2 millions au 1^{er} semestre 2014.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net des activités et le **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Résultat net des activités	3 566	3 084	6 847
Amortissements des incorporels	(1 229)	(1 301)	(2 482)
Dépréciations des incorporels	(28)	(74)	26
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	71	(132)	(303)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	—	—	—
Coûts de restructuration	(381)	(135)	(411)
Autres gains et pertes, litiges ⁽¹⁾	—	35	35
Double effet de la charge liée à la taxe " <i>Branded Prescription Drug</i> " prélevée aux États-Unis ⁽²⁾	—	—	(116)
Effet d'impôts :	561	522	1 094
- liés aux amortissements des incorporels	431	451	728
- liés aux dépréciations des incorporels	10	26	(18)
- liés aux ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	(15)	14	254
- liés aux coûts de restructuration	135	44	143
- liés aux autres gains et pertes, litiges	—	(13)	(13)
Autres éléments d'impôts ⁽³⁾	(111)	(110)	(110)
Quote-part revenant aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments ci-dessus	3	4	8
Coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence	(127)	(32)	(198)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	2 325	1 861	4 390

⁽¹⁾ En 2014, profit lié à l'acquisition d'Alnylam présenté dans le résultat financier.

⁽²⁾ Taxe annuelle relative aux ventes réalisées en 2013 aux États-Unis à la suite de la réforme « IRS » en Juillet 2014 modifiant la date de comptabilisation du passif et induisant une charge enregistrée en 2014 sur la base à la fois des ventes de 2013 et de 2014.

⁽³⁾ Cette ligne correspond à la contribution sur les revenus distribués aux actionnaires de Sanofi.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le « Résultat net des activités » :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2014 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	4 964	4 290	9 449
Charges et produits financiers	(209)	(170)	(447)
Charges d'impôts	(1 189)	(1 036)	(2 155)
Résultat net des activités	3 566	3 084	6 847

Les résultats sectoriels et le résultat net des activités des premiers semestres des années 2015 et 2014, et de l'année 2014, sont présentés ci-dessous.

Premier semestre 2015

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	15 255	1 584	1 349	—	18 188
Autres revenus	129	14	20	—	163
Coût des ventes	(4 442)	(826)	(456)	—	(5 724)
Frais de recherche et de développement	(2 143)	(262)	(84)	—	(2 489)
Frais commerciaux et généraux	(4 310)	(344)	(432)	—	(5 086)
Autres produits et charges d'exploitation	(39)	2	5	(55)	(87)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	61	—	—	—	61
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(62)	—	—	—	(62)
Résultat opérationnel des activités	4 449	168	402	(55)	4 964
Produits et charges financiers					(209)
Charges d'impôts					(1 189)
Résultat net des activités					3 566

Premier semestre 2014

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	13 517	1 346	1 054	—	15 917
Autres revenus	126	14	14	—	154
Coût des ventes	(4 046)	(700)	(378)	—	(5 124)
Frais de recherche et de développement	(2 025)	(230)	(72)	—	(2 327)
Frais commerciaux et généraux	(3 721)	(271)	(341)	—	(4 333)
Autres produits et charges d'exploitation	19	1	17	(8)	29
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	33	6	—	—	39
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(65)	—	—	—	(65)
Résultat opérationnel des activités	3 838	166	294	(8)	4 290
Produits et charges financiers					(170)
Charges d'impôts					(1 036)
Résultat net des activités					3 084

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	27 720	3 974	2 076	—	33 770
Autres revenus	272	33	34	—	339
Coût des ventes	(8 282)	(1 948)	(799)	—	(11 029)
Frais de recherche et de développement	(4 174)	(493)	(157)	—	(4 824)
Frais commerciaux et généraux	(7 692)	(614)	(682)	(3)	(8 991)
Autres produits et charges d'exploitation	194	2	20	(52)	164
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	106	40	1	—	147
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(126)	—	(1)	—	(127)
Résultat opérationnel des activités	8 018	994	492	(55)	9 449
Produits et charges financiers					(447)
Charges d'impôts					(2 155)
Résultat net des activités					6 847

Les résultats opérationnels des activités Pharmacie, Vaccins et Santé Animale sont présentés ci-dessous.

Résultat opérationnel de l'activité Pharmacie aux premiers semestres 2015 et 2014

(en millions d'euros)	30 juin 2015	en % des ventes	30 juin 2014	en % des ventes	Évolution 2015/2014
Chiffre d'affaires	15 255	100,0 %	13 517	100,0 %	+12,9 %
Autres revenus	129	0,8 %	126	0,9 %	+2,4 %
Coût des ventes	(4 442)	(29,1 %)	(4 046)	(29,9 %)	+9,8 %
Marge brute	10 942	71,7 %	9 597	71,0 %	+14,0 %
Frais de recherche et développement	(2 143)	(14,0 %)	(2 025)	(15,0 %)	+5,8 %
Frais commerciaux et généraux	(4 310)	(28,3 %)	(3 721)	(27,5 %)	+15,8 %
Autres produits et charges d'exploitation	(39)		19		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	61		33		
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(62)		(65)		
Résultat opérationnel de l'activité	4 449	29,2%	3 838	28,4%	+15,9 %

Résultat opérationnel de l'activité Vaccins aux premiers semestres 2015 et 2014

(en millions d'euros)	30 juin 2015	en % des ventes	30 juin 2014	en % des ventes	Évolution 2015/2014
Chiffre d'affaires	1 584	100,0 %	1 346	100,0 %	+17,7 %
Autres revenus	14	0,9 %	14	1,0 %	0,0 %
Coût des ventes	(826)	(52,1 %)	(700)	(52,0 %)	+18,0 %
Marge brute	772	48,7 %	660	49,0 %	+17,0 %
Frais de recherche et développement	(262)	(16,5 %)	(230)	(17,1 %)	+13,9 %
Frais commerciaux et généraux	(344)	(21,7 %)	(271)	(20,1 %)	+26,9 %
Autres produits et charges d'exploitation	2		1		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	—		6		
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	—		—		
Résultat opérationnel de l'activité	168	10,6 %	166	12,3 %	+1,2 %

Résultat opérationnel de l'activité Santé Animale aux premiers semestres 2015 et 2014

(en millions d'euros)	30 juin 2015	en % des ventes	30 juin 2014	en % des ventes	Évolution 2015/2014
Chiffre d'affaires	1 349	100,0 %	1 054	100,0 %	+28,0 %
Autres revenus	20	1,5 %	14	1,3 %	+42,9 %
Coût des ventes	(456)	(33,8 %)	(378)	(35,8 %)	+20,6 %
Marge brute	913	67,7 %	690	65,5 %	+32,3 %
Frais de recherche et développement	(84)	(6,2 %)	(72)	(6,8 %)	+16,7 %
Frais commerciaux et généraux	(432)	(32,0 %)	(341)	(32,4 %)	+26,7 %
Autres produits et charges d'exploitation	5		17		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	—		—		
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	—		—		
Résultat opérationnel de l'activité	402	29,8 %	294	27,9 %	+36,7 %

C.3. ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2015

C.3.1. Chiffre d'affaires

Au 1^{er} semestre 2015, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 18 188 millions d'euros, en hausse de 14,3 % par rapport au premier semestre 2014. L'effet des variations monétaires est favorable de 10,7 points de pourcentage et reflète principalement la dépréciation de l'euro par rapport aux autres devises (essentiellement le dollar US). À changes constants⁽¹⁾, le chiffre d'affaires affiche une hausse de 3,6 %.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié au chiffre d'affaires à changes constants⁽¹⁾ pour le 1^{er} semestre 2015

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	Évolution
Chiffre d'affaires publié	18 188	15 917	+14,3 %
Impact des variations de taux de change	(1 692)		
Chiffre d'affaires à changes constants	16 496	15 917	+3,6 %

C.3.1.1. Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires des activités Pharmacie, Vaccins Humains (Vaccins) et Santé Animale.

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Pharmacie	15 255	13 517	+12,9 %	+3,0 %
Vaccins	1 584	1 346	+17,7 %	+2,5 %
Santé Animale	1 349	1 054	+28,0 %	+13,9 %
Total	18 188	15 917	+14,3 %	+3,6 %

Activité Pharmacie

Au 1^{er} semestre 2015, le chiffre d'affaires de l'activité **Pharmacie** atteint 15 255 millions d'euros, en hausse de 12,9 % à données publiées et de 3,0 % à changes constants. L'augmentation de 1 738 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 reflète d'une part un effet de change positif (1 338 millions d'euros) et d'autre part les impacts suivants à changes constants :

- la performance positive des activités Genzyme (346 millions d'euros), Génériques (86 millions d'euros) et Santé Grand Public (58 millions d'euros);
- la performance négative de la division Diabète (121 millions d'euros) ;
- des effets mix positifs pour un total de 31 millions d'euros.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

(en millions d'euros)		30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Produits	Indications				
Lantus®	Diabète	3 293	3 005	+9,6 %	-5,4 %
Apidra®	Diabète	184	152	+21,1 %	+11,2 %
Amaryl®	Diabète	206	182	+13,2 %	+0,5 %
Insuman®	Diabète	67	65	+3,1 %	+1,5 %
Lecteurs de glycémie	Diabète	32	32	0,0 %	0,0 %
Lyxumia®	Diabète	18	11	+63,6 %	+54,5 %
Toujeo®	Diabète	20	—	—	—
Afrezza®	Diabète	3	—	—	—
Autres produits	Diabète	2	3	-33,3 %	-33,3 %
Total Diabète		3 825	3 450	+10,9 %	-3,5 %
Jevtana®	Cancer de la prostate	159	132	+20,5 %	+10,6 %
Thymoglobuline®	Rejet de greffe	124	106	+17,0 %	+2,8 %
Taxotere®	Cancers du sein, du poumon, de la prostate, de l'estomac, de la tête et du cou	115	136	-15,4 %	-24,3 %
Eloxatine®	Cancer colorectal	111	93	+19,4 %	+5,4 %
Mozobil®	Cancers hématologiques	69	51	+35,3 %	+19,6 %
Zaltrap®	Cancer colorectal	40	31	+29,0 %	+19,4 %
Autres produits		129	131	-1,5 %	-13,7 %
Total Oncologie		747	680	+9,9 %	-1,9 %
Cerezyme®	Maladie de Gaucher	388	343	+13,1 %	+5,5 %
Cerdelga®	Maladie de Gaucher	26	—	—	—
Myozyme® / Lumizyme®	Maladie de Pompe	321	254	+26,4 %	+16,5 %
Fabrazyme®	Maladie de Fabry	287	221	+29,9 %	+14,9 %
Aldurazyme®	Mucopolysaccharidoses	98	86	+14,0 %	+7,0 %
Autres produits		140	119	+17,6 %	+4,2 %
Total Maladies rares		1 260	1 023	+23,2 %	+12,3 %
Aubagio®	Sclérose en plaques	374	175	+113,7 %	+84,0 %
Lemtrada®	Sclérose en plaques	94	11	+754,5 %	+663,6 %
Total Sclérose en plaques		468	186	+151,6 %	+118,3 %
Total Genzyme		1 728	1 209	+42,9 %	+28,6 %
Plavix®	Athérombose	1 028	912	+12,7 %	+2,1 %
Lovenox®	Thrombose	871	837	+4,1 %	+0,4 %
Renagel® / Renvela®	Hyperphosphorémie	457	309	+47,9 %	+26,5 %
Aprovel® / CoAprovel®	Hypertension	425	372	+14,2 %	+0,5 %
Synvisc® / Synvisc-One®	Arthrose	201	163	+23,3 %	+3,7 %
Multaq®	Fibrillation auriculaire	170	139	+22,3 %	+2,9 %
Allegra®	Rhinites allergiques, urticaire	117	119	-1,7 %	-6,7 %
Stilnox® / Ambien® / Myslee®	Troubles du sommeil	149	151	-1,3 %	-9,3 %
Dépakine®	Épilepsie	212	191	+11,0 %	+4,7 %
Tritace®	Hypertension	145	143	+1,4 %	-2,8 %
Lasix®	Œdèmes, hypertension	89	81	+9,9 %	+4,9 %
Targocid®	Infections bactériennes	82	75	+9,3 %	+2,7 %
Orudis®	Polyarthrite rhumatoïde, ostéoarthrite	93	83	+12,0 %	+3,6 %
Cordarone®	Arythmie	67	65	+3,1 %	0,0 %
Xatral®	Hypertrophie bénigne de la prostate	48	47	+2,1 %	-6,4 %
Actonel®	Ostéoporose, maladie de Paget	13	41	-68,3 %	-70,7 %
Auvi-Q®/Allerject™	Rhinites allergiques	52	26	+100,0 %	+65,4 %
Autres produits prescrits		1 869	1 836	+1,8 %	-2,7 %
Total Autres produits prescrits		6 088	5 590	+8,9 %	+0,8 %
Santé Grand Public		1 869	1 701	+9,9 %	+3,4 %
Génériques		998	887	+12,5 %	+9,7 %
Total Pharmacie		15 255	13 517	+12,9 %	+3,0 %

Division Diabète

Le chiffre d'affaires de la division **Diabète** s'inscrit à 3 825 millions d'euros, en recul de 3,5 % à changes constants et reflétant essentiellement la diminution attendue des ventes de Lantus® aux États-Unis. Hors États-Unis, les ventes de la division Diabète s'élèvent à 1 640 millions d'euros, soit 43 % des ventes mondiales Diabète, et sont en croissance de 10,3 % à changes constants.

Lantus® affiche au 1^{er} semestre une baisse de 5,4 % (à changes constants) à 3 293 millions d'euros. Aux États-Unis, les ventes sont en recul de 14,3 % à changes constants, à 2 093 millions d'euros, reflétant essentiellement un effet prix négatif lié à l'augmentation des remises accordées pour conserver des positions favorables dans les formulaires des principaux payeurs. Le produit affiche des bonnes performances dans les Marchés Émergents⁽¹⁾ (+19,7 % à changes constants, à 581 millions d'euros), notamment en Amérique latine (+21,4 % à changes constants), au Moyen-Orient (+22,5 % à changes constants) et en Chine (+14,9 % à changes constants). En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires est en hausse de 6,2 % à changes constants, à 453 millions d'euros. Un biosimilaire de Lantus® a été lancé en juillet 2015 dans quelques petits marchés d'Europe de l'Est.

Le chiffre d'affaires d'**Apidra®** atteint 184 millions d'euros au 1^{er} semestre, en hausse de 11,2 % à changes constants et soutenu par la performance des Marchés Émergents (+29,4 % à changes constants, à 46 millions d'euros) et de l'Europe de l'Ouest (+8,5 % à changes constants, à 51 millions d'euros).

Amaryl® affiche un chiffre d'affaires relativement stable (+0,5 % à changes constants à 206 millions d'euros), reflétant à la fois la bonne performance des Marchés Émergents (+6,5 % à changes constants, à 168 millions d'euros) et la concurrence des produits génériques au Japon (-20,3 % à changes constants, à 24 millions d'euros).

Lyxumia® a généré 18 millions d'euros de chiffre d'affaires au 1^{er} semestre, en hausse de 54,5 % à changes constants.

Toujeo®, lancé aux États-Unis en mars 2015 puis en Allemagne au 2^{ème} trimestre, enregistre des ventes de 20 millions d'euros au 1^{er} semestre.

Afrezza® (partenariat avec MannKind) a été lancé aux États-Unis en février 2015 et enregistre des ventes de 3 millions d'euros au 1^{er} semestre.

Activité Oncologie

L'activité **Oncologie** réalise un chiffre d'affaires de 747 millions d'euros, en diminution de 1,9 % à changes constants. Les performances de Jevtana®, Mozobil® et Zaltrap® sont compensées par la poursuite de l'impact des génériques de Taxotere® au Japon.

Jevtana® enregistre un chiffre d'affaires de 159 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en hausse de 10,6 % à changes constants, reflétant une bonne performance des États-Unis (+16,7 % à changes constants, à 60 millions d'euros) et le chiffre d'affaires au Japon (7 millions d'euros) où le produit a été lancé en septembre 2014.

Le chiffre d'affaires de **Thymoglobuline®** est en croissance de 2,8 % à changes constants, à 124 millions d'euros, témoignant à la fois d'une bonne performance aux États-Unis (+14,0 % à changes constants, à 70 millions d'euros) et d'une baisse des ventes dans les Marchés Émergents (-18,8 % à changes constants, à 27 millions d'euros).

Taxotere® affiche un chiffre d'affaires en recul de 24,3 % à changes constants, à 115 millions d'euros, reflétant les effets de la concurrence des produits génériques dans les Marchés Émergents (-11,6 % à changes constants, à 69 millions d'euros) et au Japon (-35,0 % à changes constants, à 32 millions d'euros). **Eloxatine®** enregistre au 1^{er} semestre une progression de 5,4 % à changes constants à 111 millions d'euros, soutenue par la croissance des ventes en Chine (+13,3 % à changes constants).

Les ventes de **Mozobil®** s'élèvent à 69 millions d'euros, en croissance de 19,6 % à changes constants, essentiellement liée à la progression des ventes aux États-Unis (+18,5 % à changes constants, à 39 millions d'euros).

⁽¹⁾ Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Corée du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande.

Le chiffre d'affaires de **Zaltrap**[®] (afilibercept, développé en collaboration avec Regeneron) atteint 40 millions d'euros, soit une progression de 19,4 % à changes constants. La forte hausse des ventes en Europe de l'Ouest (+50,0 % à changes constants, à 25 millions d'euros), soutenue par les récents lancements, compense la baisse enregistrée aux États-Unis (-28,6 % à changes constants, à 12 millions d'euros).

Activité Genzyme

L'activité **Genzyme** génère un chiffre d'affaires de 1 728 millions d'euros, en croissance de 28,6 % à changes constants, reflétant la forte progression des ventes d'Aubagio[®] et l'évolution des lancements de Lemtrada[®].

Le chiffre d'affaires dans les Maladies Rares s'élève à 1 260 millions d'euros, en hausse de 12,3 % à changes constants.

Dans la maladie de Gaucher, **Cerezyme**[®] enregistre un chiffre d'affaires en hausse de 5,5 % à changes constants, à 388 millions d'euros, soutenu par les Marchés Émergents (+22,3 % à changes constants, à 142 millions d'euros) qui compensent la baisse des ventes aux États-Unis (-10,0 % à changes constants, à 99 millions d'euros) du fait du lancement de Cerdelga[®]. **Cerdelga**[®] enregistre un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros, dont 25 millions sont réalisés aux États-Unis.

Le chiffre d'affaires de **Myozyme**[®] / **Lumizyme**[®] est en hausse de 16,5 % à changes constants, à 321 millions d'euros, principalement due à l'augmentation du nombre de patients aux États-Unis (+25,0 % à changes constants, à 99 millions d'euros) et dans les Marchés Émergents (+27,3 % à changes constants, à 59 millions d'euros).

Fabrazyme[®] enregistre un chiffre d'affaires de 287 millions d'euros en hausse de 14,9 % à changes constants. Il progresse de 12,3 % à changes constants aux États-Unis (147 millions d'euros) et de 18,9 % à changes constants en Europe de l'Ouest (64 millions d'euros).

Dans la sclérose en plaques, **Aubagio**[®] génère un chiffre d'affaires de 374 millions d'euros, en forte hausse de 84,0 % à changes constants. Aux États-Unis, les ventes atteignent 265 millions d'euros, en croissance de 64,1 % à changes constants. En Europe de l'Ouest, le développement géographique du produit se poursuit avec un chiffre d'affaires de 82 millions d'euros sur le 1^{er} semestre (contre 38 millions d'euros au 1^{er} semestre de l'année 2014). Les ventes de **Lemtrada**[®] atteignent 94 millions d'euros au 1^{er} semestre, dont 39 millions d'euros en Europe de l'Ouest (principalement en Allemagne et au Royaume-Uni) et 45 millions d'euros aux États-Unis, où le produit a été lancé à la fin de l'année 2014.

Autres produits prescrits

Le chiffre d'affaire de **Plavix**[®] est en hausse de 2,1 % à changes constants à 1 028 millions d'euros, soutenu d'une part par le Japon (+7,9 % à changes constants, à 406 millions d'euros) et les Marchés Émergents (+5,1 % à changes constants, à 504 millions d'euros), notamment la Chine (+8,4 % à changes constants, à 315 millions d'euros), mais pénalisé d'autre part par la concurrence des génériques en Europe de l'Ouest (-24,1 % à changes constants, à 89 millions d'euros). Comme attendu, de nombreuses versions génériques de Plavix[®] ont été introduites au Japon à la fin du mois de juin 2015. Les ventes de Plavix[®] aux États-Unis et à Porto Rico sont réalisées par BMS conformément aux termes de l'alliance entre Sanofi et BMS⁽¹⁾.

Lovenox[®] affiche un chiffre d'affaires relativement stable au 1^{er} semestre 2015 (+0,4 % à changes constants), à 871 millions d'euros. La baisse du chiffre d'affaires aux États-Unis face à la concurrence générique (-42,6 % à changes constants à 43 millions d'euros), est compensée par la bonne performance des Marchés Émergents (+8,2 % à changes constants, à 320 millions d'euros), notamment en Amérique latine et en Afrique. Les ventes du produit générique de Lovenox[®] lancé par Sanofi en 2012 sont enregistrées par l'activité Génériques (voir ci-après).

Le chiffre d'affaires de **Renagel**[®] / **Renvela**[®] enregistre une hausse de 26,5 % à changes constants, à 457 millions d'euros, en raison d'une bonne performance aux États-Unis (+36,6 % à changes

⁽¹⁾ Voir note C.2 aux états financiers consolidés du document de référence 2014, page 222 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

constants, à 339 millions d'euros) qui reflète une moindre concurrence d'Impax qui est autorisé depuis avril 2014 à vendre un nombre limité de génériques autorisés de Renvela®. Des génériques sont actuellement commercialisés dans certains pays d'Europe et Sanofi s'attend toujours à des approbations de génériques aux États-Unis.

Aprovel®/CoAprovel® affiche un chiffre d'affaires relativement stable (+0,5 % à changes constants), à 425 millions d'euros. La concurrence des génériques en Europe de l'Ouest, où les ventes baissent de 30,2 % à 75 millions d'euros, est compensée par la croissance des Marchés Émergents (+19,3 % à 268 millions d'euros), principalement en Amérique latine et en Chine.

Les chiffres d'affaires des autres produits prescrits ne sont pas commentés.

Activité Santé Grand Public

L'activité **Santé Grand Public** au 1^{er} semestre 2015 est en croissance de 3,4 % à changes constants, à 1 869 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'activité est soutenu par la progression des États-Unis (+6,6 % à changes constants, à 496 millions d'euros), intégrant la bonne performance d'Allegra® OTC qui a bénéficié du lancement d'une nouvelle formulation, et de l'Australie/Nouvelle-Zélande (+17,1 % à changes constants).

Le chiffre d'affaires d'Allegra® OTC progresse de 11,6 % à changes constants, soutenu essentiellement par les États-Unis (+12,1 % à changes constants). Les ventes de Doliprane® (155 millions d'euros, en baisse de 1,9 % à changes constants) sont pénalisées par une baisse de prix en France en janvier 2015.

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Allegra®	258	198	+30,3 %	+11,6 %
Doliprane®	155	158	-1,9 %	-1,9 %
Essentielle®	95	121	-21,5 %	-12,4 %
Enterogermina®	93	74	+25,7 %	+16,2 %
Nasacort®	74	68	+8,8 %	-10,3 %
Maalox®	54	50	+8,0 %	+8,0 %
Lactacyd®	68	57	+19,3 %	+5,3 %
Dorflex®	43	50	-14,0 %	-10,0 %
No Spa®	44	53	-17,0 %	-1,9 %
Magné B6®	41	40	+2,5 %	+15,0 %
Autres produits	944	832	+13,5 %	+4,9 %
Total Santé Grand Public	1 869	1 701	+9,9 %	+3,4 %

Activité Génériques

L'activité **Génériques** affiche au 1^{er} semestre un chiffre d'affaires de 998 millions d'euros, en hausse de 9,7 % à changes constants.

Les Marchés Émergents enregistrent un chiffre d'affaires de 574 millions d'euros soit une progression de 9,1 % à changes constants, soutenue par l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires est en hausse de 10,6 % à changes constants à 91 millions d'euros, reflétant principalement la hausse des ventes des génériques autorisés de Lovenox®. Dans la zone géographique « Reste du Monde », les ventes atteignent 49 millions d'euros, en croissance de 161,1 % à changes constants, liée essentiellement à la performance des génériques d'Allegra® au Japon.

Chiffre d'affaires de l'activité Pharmacie au 1^{er} semestre 2015 par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	Évolution à changes constants	États-Unis	Évolution à changes constants	Marchés Émergents ⁽²⁾	Évolution à changes constants	Reste du Monde ⁽³⁾	Évolution à changes constants
Lantus [®]	453	+6,2 %	2 093	-14,3 %	581	+19,7 %	166	+4,1 %
Apidra [®]	51	+8,5 %	69	+1,8 %	46	+29,4 %	18	+12,5 %
Amaryl [®]	8	-20,0 %	1	0,0 %	168	+6,5 %	29	-18,2 %
Insuman [®]	38	-5,0 %	1	0,0 %	28	+16,7 %	—	—
Lecteurs de glycémie	30	+3,4 %	—	—	1	0,0 %	1	-50,0 %
Lyxumia [®]	10	+42,9 %	—	—	3	+200,0 %	5	+33,3 %
Toujeo [®]	1	—	18	—	—	—	1	—
Afrezza [®]	—	—	3	—	—	—	—	—
Autres produits	—	—	—	—	1	—	1	-66,7 %
Total Diabète	591	+5,6 %	2 185	-13,0 %	828	+17,7 %	221	-0,5 %
Jevtana [®]	73	0,0 %	60	+16,7 %	16	-5,9 %	10	+800,0 %
Thymoglobuline [®]	18	+12,5 %	70	+14,0 %	27	-18,8 %	9	0,0 %
Taxotere [®]	4	-62,5 %	3	-40,0 %	69	-11,6 %	39	-33,3 %
Eloxatine [®]	2	0,0 %	2	0,0 %	65	12,0 %	42	-2,5 %
Mozobil [®]	19	+12,5 %	39	+18,5 %	8	+60,0 %	3	0,0 %
Zaltrap [®]	25	+50,0 %	12	-28,6 %	3	+50,0 %	—	—
Autres produits	27	-6,9 %	79	-17,9 %	13	-20,0 %	10	11,1 %
Total Oncologie	168	+3,1 %	265	-0,5 %	201	-4,2 %	113	-7,9 %
Cerezyme [®]	123	+2,5 %	99	-10,0 %	142	+22,3 %	24	0,0 %
Cerdelga [®]	1	—	25	—	—	—	—	—
Myozyme [®] / Lumizyme [®]	142	+6,9 %	99	+25,0 %	59	+27,3 %	21	+31,3 %
Fabrazyme [®]	64	+18,9 %	147	+12,3 %	37	+12,9 %	39	+19,4 %
Aldurazyme [®]	35	+6,3 %	20	0,0 %	33	+10,3 %	10	+11,1 %
Autres produits	23	+9,5 %	55	+15,0 %	19	+18,8 %	43	-14,3 %
Total Maladies rares	388	+7,6 %	445	+14,6 %	290	+20,3 %	137	+5,0 %
Aubagio [®]	82	+115,8 %	265	+64,1 %	13	+300,0 %	14	+333,3 %
Lemtrada [®]	39	+280,0 %	45	—	4	—	6	+400,0 %
Total Sclérose en plaques	121	+150,0 %	310	+92,4 %	17	+433,3 %	20	+350,0 %
Total Genzyme	509	+24,6 %	755	+37,4 %	307	+25,5 %	157	+16,1 %
Plavix [®]	89	-24,1 %	—	-100,0 %	504	+5,1 %	435	+7,0 %
Lovenox [®]	461	+1,3 %	43	-42,6 %	320	+8,2 %	47	0,0 %
Renagel [®] / Renvela [®]	62	-6,2 %	339	+36,6 %	45	+31,3 %	11	+20,0 %
Aprovel [®] / CoAprovel [®]	75	-30,2 %	8*	-33,3 %	268	+19,3 %	74	0,0 %
Synvisc [®] / Synvisc-One [®]	15	+7,1 %	155	-0,8 %	24	+29,4 %	7	+20,0 %
Multaq [®]	20	-9,1 %	144	+4,5 %	5	0,0 %	1	+100,0 %
Allegra [®]	6	0,0 %	—	—	1	-50,0 %	110	-6,3 %
Stilnox [®] / Ambien [®] / Myslee [®]	19	-9,5 %	35	-14,7 %	33	+7,1 %	62	-13,2 %
Dépakine [®]	70	+1,5 %	—	—	135	+8,6 %	7	-25,0 %
Tritace [®]	60	-7,7 %	—	—	82	+4,1 %	3	-40,0 %
Lasix [®]	38	-7,5 %	2	0,0 %	30	+8,0 %	19	+33,3 %
Targocid [®]	40	-2,4 %	—	—	38	+13,3 %	4	-25,0 %
Orudis [®]	9	-10,0 %	—	—	82	+5,6 %	2	0,0 %
Cordarone [®]	12	0,0 %	—	—	39	+5,6 %	16	-11,8 %
Xatral [®]	18	-5,3 %	—	—	27	-7,7 %	3	0,0 %
Actonel [®]	1	-88,9 %	—	—	8	-55,6 %	4	-78,6 %
Auvi-Q [®] /Allerject [™]	1	0,0 %	45	+71,4 %	—	—	6	+50,0 %
Autres produits prescrits	785	+0,4 %	164	-31,5 %	736	+5,1 %	184	-12,4 %
Total Autres produits prescrits	1 781	-4,1 %	935	-0,5 %	2 377	+7,1 %	995	-2,1 %
Santé Grand Public	363	0,0 %	496	+6,6 %	887	+2,1 %	123	+15,0 %
Génériques	284	0,7 %	91	+10,6 %	574	+9,1 %	49	+161,1 %
Total activité Pharmacie	3 696	+1,7 %	4 727	-1,8 %	5 174	+8,4 %	1 658	+2,2 %

(1) France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

(2) Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Corée du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande.

(3) Japon, Corée du Sud, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

* Ventes de principe actif à l'entité majoritairement détenue par BMS aux États-Unis.

Activité Vaccins Humains (Vaccins)

Au 1^{er} semestre 2015, le chiffre d'affaires de l'activité **Vaccins** atteint 1 584 millions d'euros, en hausse de 17,7 % à données publiées et de 2,5 % à changes constants, reflétant à la fois la baisse attendue des ventes de vaccins contre la grippe en raison du retard de la campagne de vaccination dans l'hémisphère Sud et la hausse des ventes aux États-Unis liée aux performances enregistrées par Menactra[®] et VaxServe (une société de Sanofi Pasteur, fournisseur de vaccins aux États-Unis).

En excluant les ventes de vaccins contre la grippe, la progression semestrielle du chiffre d'affaires du reste du portefeuille de l'activité Vaccins atteint 8,2 % à changes constants.

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (dont Pentacel [®] et Pentaxim [®])	555	495	+12,1 %	-1,4 %
Vaccins contre la Grippe (dont Vaxigrip [®] et Fluzone [®])	136	194	-29,9 %	-32,0 %
Vaccins Méningite/Pneumonie (dont Menactra [®])	242	171	+41,5 %	+19,3 %
Vaccins Rappels Adultes (dont Adacel [®])	213	164	+29,9 %	+10,4 %
Vaccins pour Voyageurs et autres Vaccins Endémiques	179	178	+0,6 %	-9,0 %
Autres Vaccins (dont Vaxserve)	259	144	+79,9 %	+47,2 %
Total activité Vaccins	1 584	1 346	+17,7 %	+2,5 %

Les **Vaccins Polio/Coqueluche/Hib** affichent un chiffre d'affaires en légère diminution (-1,4 % à changes constants) à 555 millions d'euros. Aux États-Unis, les ventes sont relativement stables (+1,2 % à changes constants, à 207 millions d'euros) par comparaison avec un 1^{er} semestre 2014 particulièrement élevé. Dans les Marchés Émergents, elles atteignent 279 millions d'euros, soit une progression de 6,7 % à changes constants, liée notamment à la performance de Pentaxim[®] en Chine. Dans la zone géographique « Reste du Monde », les ventes sont en baisse de 38,0 % à changes constants, à 52 millions d'euros, reflétant la baisse des ventes de vaccins Polio, Hib et Imovax[®] au Japon.

Le chiffre d'affaires des **Vaccins contre la Grippe** est en baisse de 32,0 % (à changes constants) à 136 millions d'euros, essentiellement en raison d'une diminution des ventes au Brésil liée à des retards de livraisons du *Butantan Institute* à la suite de l'accord de transfert de technologie avec Sanofi Pasteur, et de l'absence aux États-Unis de ventes de vaccins contre la grippe pandémique au 1^{er} semestre 2015. Dans les Marchés Émergents la baisse du chiffre d'affaires atteint 25,6 % à changes constants, à 122 millions d'euros.

Les **Vaccins Méningite/Pneumonie** enregistrent un chiffre d'affaires de 242 millions d'euros, en hausse de 19,3 % à changes constants, soutenu par les États-Unis (+16,0 % à changes constants, à 187 millions d'euros) et les Marchés Émergents (+29,7 % à changes constants, à 50 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires des **Vaccins Rappels Adultes** affiche une progression de 10,4 % à changes constants, à 213 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des **Vaccins pour Voyageurs et autres Vaccins Endémiques** affiche une baisse de 9,0 % à changes constants, à 179 millions d'euros.

Les **Autres Vaccins** enregistrent une hausse de 47,2 % à changes constants, liée essentiellement à la performance de VaxServe, société de Sanofi Pasteur fournisseur de vaccins aux États-Unis.

Les ventes (non consolidées) de Sanofi Pasteur MSD, la joint-venture avec Merck & Co., Inc. en Europe, atteignent 300 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en diminution de 4,2 % (à données publiées), liée notamment au recul des ventes de Gardasil[®] (-17,2 % à données publiées).

Chiffre d'affaires de l'activité Vaccins au 1^{er} semestre 2015 par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	Évolution à changes constants	États-Unis	Évolution à changes constants	Marchés Émergents ⁽²⁾	Évolution à changes constants	Reste du Monde ⁽³⁾	Évolution à changes constants
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (dont Pentace [®] et Pentaxim [®])	17	+41,7 %	207	+1,2 %	279	+6,7 %	52	-38,0 %
Vaccins contre la Grippe (dont Vaxigrip [®] et Fluzone [®])	1	0,0 %	(2)	-104,8 %	122	-25,6 %	15	+8,3 %
Vaccins Méningite/Pneumonie (dont Menactra [®])	1	—	187	+16,0 %	50	+29,7 %	4	0,0 %
Vaccins Rappels Adultes (dont Adacel [®])	13	-18,8 %	159	+4,9 %	31	+61,1 %	10	+42,9 %
Vaccins pour Voyageurs et autres Vaccins Endémiques	14	+7,7 %	50	-10,9 %	84	-14,1 %	31	+3,7 %
Autres vaccins (dont Vaxserve)	(1)	-200,0 %	246	+50,8 %	6	-16,7 %	8	+80,0 %
Total activité Vaccins	45	+4,7 %	847	+11,1 %	572	-3,1 %	120	-15,8 %

(1) France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

(2) Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Corée du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande.

(3) Japon, Corée du Sud, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

Activité Santé Animale

Le chiffre d'affaires de l'activité **Santé Animale** s'établit au 1^{er} semestre 2015 à 1 349 millions d'euros, en hausse de 28,0 % à données publiées et de 13,9 % à changes constants.

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Animaux de compagnie	907	689	+31,6 %	+14,7 %
Animaux de production	442	365	+21,1 %	+12,3 %
Total activité Santé Animale	1 349	1 054	+28,0 %	+13,9 %
<i>Dont produits fipronil</i>	387	340	+13,8 %	+1,5 %
<i>Dont Vaccins</i>	391	334	+17,1 %	+8,1 %
<i>Dont produits avermectine</i>	288	212	+35,8 %	+17,0 %
<i>Dont autres produits</i>	283	168	+68,5 %	+46,4 %

Le chiffre d'affaires de la franchise **Animaux de compagnie** est en hausse de 14,7 % à changes constants, à 907 millions d'euros, reflétant la résilience de la gamme des produits **fipronil** (+1,5 % à changes constants à 387 millions d'euros), le succès du nouveau produit NexgardTM dont le chiffre d'affaires a plus que doublé par rapport au 1^{er} semestre 2014 et la performance de Heartgard[®] qui a profité d'un approvisionnement limité de produits concurrents.

Les ventes de produits de la franchise **Animaux de production** affichent une hausse de 12,3 % à changes constants, à 442 millions d'euros. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des ventes de produits destinés aux ruminants aux États-Unis, qui bénéficient du succès du produit LongRangeTM (contrôle des parasites), et par la reprise du marché aviaire notamment en Asie.

Chiffre d'affaires de l'activité Santé Animale au 1^{er} semestre 2015 par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	Évolution à changes constants	États- Unis	Évolution à changes constants	Marchés Émergents ⁽²⁾	Évolution à changes constants	Reste du Monde ⁽³⁾	Évolution à changes constants
Produits fipronil	121	+6,3 %	192	-4,9 %	57	+20,0 %	17	-15,8 %
Vaccins	87	-1,1 %	94	+5,6 %	173	+7,2 %	37	+59,1 %
Produits avermectine	27	-3,6 %	191	+25,0 %	29	+17,4 %	41	+5,4 %
Autres produits Santé Animale	53	+15,9 %	175	+59,6 %	36	+29,6 %	19	+125,0 %
Total activité Santé Animale	288	+4,4 %	652	+17,8 %	295	+13,0 %	114	+25,6 %

⁽¹⁾ France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

⁽²⁾ Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Corée du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande.

⁽³⁾ Japon, Corée du Sud, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

C.3.1.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (6 mois)	30 juin 2014 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
États-Unis	6 226	4 984	+24,9 %	+1,5 %
Marchés Émergents ⁽¹⁾	6 041	5 294	+14,1 %	+7,4 %
<i>dont Europe de l'Est, Russie et Turquie</i>	1 202	1 239	-3,0 %	+5,7 %
<i>dont Asie (hors région Pacifique)</i>	1 783	1 368	+30,3 %	+9,0 %
<i>dont Amérique latine</i>	1 828	1 618	+13,0 %	+7,1 %
<i>dont Afrique</i>	544	486	+11,9 %	+8,2 %
<i>dont Moyen-Orient</i>	588	520	+13,1 %	+3,8 %
Europe de l'Ouest ⁽²⁾	4 029	3 906	+3,1 %	+1,9 %
Reste du Monde ⁽³⁾	1 892	1 733	+9,2 %	+2,0 %
<i>dont Japon</i>	1 114	1 062	+4,9 %	-0,5 %
Total	18 188	15 917	+14,3 %	+3,6 %

⁽¹⁾ Monde hors États-Unis et Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Corée du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande.

⁽²⁾ France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

⁽³⁾ Japon, Corée du Sud, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

Aux **États-Unis**, le chiffre d'affaires affiche une hausse de 1,5 % à changes constants, à 6 226 millions d'euros, reflétant les solides performances des activités Genzyme (+37,4 % à changes constants), Vaccins (+11,1 % à changes constants) et Santé Animale (+17,8 % à changes constants), qui compensent la baisse des ventes de l'activité Diabète (-13,0 % à changes constants).

Dans les **Marchés Émergents**, le chiffre d'affaires atteint 6 041 millions d'euros, en hausse de 7,4 % à changes constants, soutenu par les activités Diabète (+17,7 % à changes constants), Genzyme (+25,5 % à changes constants), Génériques (+9,1 % à changes constants) et Santé Animale (+13,0 % à changes constants). L'activité Vaccins (-3,1 % à changes constants) est pénalisée par le retard de la campagne de vaccination contre la grippe dans l'hémisphère Sud.

L'Amérique latine enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 7,1 % à changes constants, à 1 828 millions d'euros, bénéficiant notamment de la performance du Venezuela (+73,4 % à changes constants, à 399 millions d'euros,) due à la séquence des achats liée aux conditions du marché local, et dans le même temps pénalisée par la baisse des ventes au Brésil (-12,7 % à changes constants, à 617 millions d'euros), en raison essentiellement du recul des ventes de vaccins. En Chine, le chiffre d'affaires atteint 1 021 millions d'euros, en hausse de 8,5 % à changes constants, reflétant à la fois la bonne performance des activités Diabète, Santé Animale et Vaccins et celle des Autres produits prescrits, notamment Plavix[®]. L'Europe de l'Est enregistre des ventes de 1 202 millions d'euros, en croissance de 5,7 % à changes constants, soutenues notamment par la Turquie (+19,4 % à changes constants, à 235 millions d'euros) ; en Russie, le chiffre d'affaires est en baisse de 5,9 % à changes constants, à 291 millions d'euros, pénalisé par la conjoncture économique.

L'Europe de l'Ouest enregistre une baisse de chiffre d'affaires de 1,9 % à changes constants, à 4 029 millions d'euros. La concurrence continue des génériques de Plavix[®] et d'Aprovel[®] est partiellement compensée par la performance des activités Genzyme (+24,6 % à changes constants) et Diabète (+5,6 % à changes constants).

Dans le **Reste du Monde**, le chiffre d'affaires est en hausse de 2,0 % à changes constants à 1 892 millions d'euros, soutenu par les activités Génériques, Santé Grand Public et Santé Animale. Au Japon, le chiffre d'affaires s'établit à 1 114 millions d'euros (-0,5 % à changes constants), reflétant l'impact négatif de la concurrence des génériques de Taxotere[®], Myslee[®] et Amaryl[®] ainsi que la baisse des ventes de vaccins, partiellement compensés par la performance de l'activité Génériques et la hausse des ventes de Plavix[®].

C.3.2. Autres revenus

Les autres revenus, composés essentiellement des redevances relatives aux accords de licences, et correspondant à des activités courantes du Groupe, augmentent de 5,8 % à 163 millions d'euros (contre 154 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). A changes constants, ils affichent une diminution qui reflète la baisse des redevances reçues d'Amgen sur les ventes d'Enbrel® en Europe.

C.3.3. Marge brute

La marge brute ressort à 12 627 millions d'euros au 30 juin 2015 (69,4 % du chiffre d'affaires) contre 10 947 millions d'euros au 30 juin 2014 (68,8 % du chiffre d'affaires), soit une hausse de 15,3 %, équivalente à une augmentation de 0,6 point du taux de marge brute rapporté au chiffre d'affaires.

Le taux de marge brute de l'activité Pharmacie augmente de 0,7 point à 71,7 %, reflétant à la fois la baisse des redevances perçues (0,1 point) et l'évolution favorable du ratio de coût des ventes (0,8 point) qui s'explique principalement par un effet de change favorable.

Le taux de marge brute de l'activité Vaccins diminue de 0,3 point à 48,7 %, en raison d'un effet mix produit défavorable.

Le taux de marge brute de l'activité Santé Animale augmente de 2,2 points à 67,7 %, en raison principalement d'un effet de change favorable.

C.3.4. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement (R&D) s'élèvent à 2 489 millions d'euros contre 2 327 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014, et représentent 13,7 % du chiffre d'affaires contre 14,6 % au 1^{er} semestre 2014. Ils affichent une augmentation de 162 millions d'euros (soit 7,0 %), dont 118 millions dans l'activité Pharmacie (+5,8 %), 32 millions d'euros dans l'activité Vaccins (+13,9 %) et 12 millions d'euros dans l'activité Santé Animale (+16,7 %).

Cette augmentation est essentiellement liée à un effet de change défavorable. A changes constants, les frais de R&D du Groupe affichent une légère diminution, reflétant une baisse des dépenses notamment dans les activités Diabète et Oncologie.

C.3.5. Frais commerciaux et généraux

Les frais commerciaux et généraux atteignent 5 086 millions d'euros (28,0 % du chiffre d'affaires) contre 4 333 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (27,2 % du chiffre d'affaires), en augmentation de 753 millions d'euros soit 17,4 % et intégrant principalement un effet de change défavorable.

L'activité Pharmacie génère une hausse de 589 millions d'euros (+15,8 %), l'activité Vaccins 73 millions d'euros (+26,9 %) et l'activité Santé Animale 91 millions d'euros (+26,7 %). Cette augmentation globale reflète principalement un effet de change défavorable mais également des investissements dans les lancements de nouveaux produits dans les activités Genzyme (dans la sclérose en plaques), Diabète et Santé Animale.

C.3.6. Autres produits et charges d'exploitation

Au 1^{er} semestre 2015, le solde des autres produits et charges d'exploitation représente une charge nette 87 millions d'euros contre un produit net de 29 millions d'euros au 30 juin 2014. Cette diminution de 116 millions d'euros s'explique principalement par une perte de change opérationnelle de 100 millions d'euros liée aux activités du Groupe au Venezuela au 1^{er} semestre 2015.

C.3.7. Amortissements des incorporels

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ressort à 1 229 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 1 301 millions d'euros au 30 juin 2014. Cette diminution de 72 millions d'euros s'explique d'une part par la baisse de la charge d'amortissement des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions d'Aventis (354 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 507 millions d'euros au 30 juin 2014), liée à l'arrivée en fin de cycle de vie de certains produits, et d'autre part par la hausse de la charge d'amortissement des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions de Genzyme (449 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 420 millions d'euros au 30 juin 2014) et de Merial (241 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 194 millions d'euros au 30 juin 2014), en raison du lancement de nouveaux produits et d'un effet de change défavorable.

C.3.8. Dépréciations des incorporels

Au 30 juin 2015, cette ligne enregistre une perte de valeur sur immobilisations incorporelles de 28 millions d'euros contre 74 millions d'euros au 30 juin 2014, concernant principalement l'arrêt de projets de recherche & développement.

Au 1^{er} semestre 2014, les dépréciations concernaient notamment Retinostat[®] et le vaccin contre *Pseudomonas aeruginosa* (en collaboration avec KaloBios).

C.3.9. Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles

Les ajustements de juste valeur de passifs reconnus lors des acquisitions, conformément à la norme comptable IFRS 3R, représentent un produit de 71 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre une charge de 132 millions d'euros au 30 juin 2014.

Ces ajustements sont essentiellement liée aux certificats de valeur conditionnelle (*contingent value rights*, CVR) émis dans le cadre de l'acquisition de Genzyme et au complément de prix dû à Bayer résultant d'une transaction réalisée par Genzyme antérieurement à son acquisition (voir la note B.11. aux comptes semestriels consolidés condensés).

C.3.10. Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration représentent une charge de 381 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 135 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014.

Au 1^{er} semestre 2015, ces coûts correspondent à la continuation de projets de transformation, principalement en France et en Europe. Au 1^{er} semestre 2014, ils concernaient principalement des charges de personnel liées à des plans d'ajustement des effectifs en Europe et en Amérique du Nord.

C.3.11. Autres gains et pertes, litiges

Cette ligne ne contient aucun élément au 1^{er} semestre 2015 et au 1^{er} semestre 2014.

C.3.12. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à 3 398 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 2 674 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014, en hausse de 27,1 %, reflétant à la fois la hausse de la marge brute du Groupe et la hausse principalement des frais commerciaux et généraux et des coûts de restructuration.

C.3.13. Charges et produits financiers

La charge financière nette est de 209 millions d'euros contre 135 millions d'euros au 30 juin 2014, soit une augmentation de 74 millions d'euros.

Les frais financiers directement liés à la dette financière nette (voir définition à la section C.5. ci-après) sont stables à 142 millions d'euros contre 144 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014.

La variation de la charge financière nette s'explique principalement par :

- la diminution des plus-values de cession des immobilisations financières (22 millions d'euros contre 81 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ; en 2014 elles concernaient principalement la cession par Genzyme de sa participation dans Isis Pharmaceuticals ;
- la diminution de la charge d'intérêt nette liée aux régimes de retraite à prestations définies (58 millions d'euros contre 70 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ;
- un profit de 35 millions d'euros réalisé sur l'acquisition des titres Alnylam en février 2014.

C.3.14. Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence

Le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence s'élève à 3 189 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 2 539 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014, en augmentation de 25,6 %.

C.3.15. Charges d'impôts

Les charges d'impôts représentent 739 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 624 millions d'euros au 30 juin 2014. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation du résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence.

Les charges d'impôts sont notamment impactées par les effets d'impôts (produits) significatifs liés aux amortissements et dépréciations des actifs incorporels et aux coûts de restructuration, respectivement 441 millions d'euros et 135 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 477 millions d'euros et 44 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014. De plus, les effets d'impôts sur les ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles représentent au 1^{er} semestre 2015 une charge de 15 millions d'euros contre un produit de 14 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014. La totalité de ces effets représente une diminution globale de 26 millions d'euros de la charge d'impôt.

Pour les arrêtés intermédiaires, et conformément à la norme IAS 34, le Groupe utilise un taux effectif d'impôt prévisionnel applicable au résultat opérationnel des activités. Le taux effectif d'imposition sur le résultat des activités⁽¹⁾ ressort à 25,0 % au 1^{er} semestre 2015, contre 25,0 % au 1^{er} semestre 2014 et 24,0 % pour l'ensemble de l'année 2014. Le taux provient essentiellement du mix géographique des résultats des entités du Groupe, de l'impact fiscal de l'élimination des marges intragroupes sur les stocks et de procédures et de résolutions de contentieux récents avec les autorités fiscales de plusieurs pays.

C.3.16. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence représente une charge de 66 millions d'euros au 30 juin 2015 contre un produit de 7 millions d'euros au 30 juin 2014.

Ce poste intègre depuis avril 2014 la quote-part de résultat de Regeneron (charge de 82 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) qui inclut l'impact lié à l'amortissement de la réévaluation à la juste valeur des actifs incorporels de Regeneron à hauteur de la quote-part acquise. Il intègre également la quote-part de bénéfice après impôts provenant des territoires gérés par BMS dans le cadre de l'alliance sur Plavix® et Avapro® (20 millions d'euros contre 11 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ainsi que la quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence pour des montants non significatifs.

⁽¹⁾ Calculé sur le résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, diminué des produits et charges financiers.

C.3.17. Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 2 384 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 1 922 millions d'euros au 30 juin 2014.

C.3.18. Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants

La part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ressort à 59 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 61 millions d'euros au 30 juin 2014. Elle intègre essentiellement la quote-part de bénéfice avant impôts, versée à BMS, qui provient des territoires gérés par Sanofi (48 millions d'euros contre 57 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) et dont la baisse est directement liée à la concurrence des génériques du clopidogrel (principe actif de Plavix®) et de l'irbesartan (principe actif d'Aprovel®) en Europe.

C.3.19. Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi

Le résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi s'élève à 2 325 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 1 861 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014.

Le bénéfice net par action (BNPA) s'établit à 1,78 euro contre 1,41 euro au 1^{er} semestre 2014, en augmentation de 26,2 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 307,2 millions au 1^{er} semestre 2015 contre 1 317,2 millions au 1^{er} semestre 2014. Sur une base diluée, le BNPA s'établit à 1,76 euro contre 1,40 euro au 1^{er} semestre 2014, tenant compte d'un nombre d'actions après dilution de 1 322,0 millions au 1^{er} semestre 2015 et 1 333,8 millions au 1^{er} semestre 2014.

C.3.20. Résultat opérationnel des activités

Le résultat opérationnel des activités (voir la définition à la section F.) s'élève à 4 964 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 4 290 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014, en augmentation de 15,7 %. Il représente 27,3 % du chiffre d'affaires, contre 27,0 % au 1^{er} semestre 2014.

Les résultats opérationnels des activités aux premiers semestres 2015 et 2014 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2015	30 juin 2014
Activité Pharmacie	4 449	3 838
Activité Vaccins	168	166
Activité Santé Animale	402	294
Activité Autres	(55)	(8)
Résultat opérationnel des activités	4 964	4 290

C.3.21. Résultat net des activités

Le résultat net des activités (voir la définition à la section F.) s'élève à 3 566 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 3 084 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014, affichant une hausse de 15,6 %. Il représente 19,6 % du chiffre d'affaires, contre 19,4 % au 1^{er} semestre 2014.

Le BNPA des activités s'inscrit à 2,73 euros au 1^{er} semestre 2015 contre 2,34 euros au 1^{er} semestre 2014, en hausse de 16,7 %, sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de 1 307,2 millions au 1^{er} semestre 2015 contre 1 317,2 millions au 1^{er} semestre 2014.

C.4. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Tableau synthétique des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2015	30 juin 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 405	2 534
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 027)	(2 152)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 060)	(4 339)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	42	6
Variation nette de la trésorerie	(2 640)	(3 951)

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 405 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 2 534 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014.

Au 30 juin 2015, la marge brute d'autofinancement atteint 3 650 millions d'euros contre 3 211 millions d'euros au 30 juin 2014, reflétant l'amélioration des résultats semestriels du Groupe. Le besoin en fonds de roulement croît de 245 millions d'euros sur le semestre contre 677 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 ; cette évolution favorable est principalement liée à l'augmentation des autres passifs circulants au 1^{er} semestre 2015.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent 1 027 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 2 152 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 935 millions d'euros (contre 637 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014); elles correspondent principalement aux investissements dans les sites industriels et de recherche (593 millions d'euros) ainsi qu'aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels liés à des accords de licences ou de collaboration (280 millions d'euros).

Les investissements financiers s'élèvent au 1^{er} semestre 2015 à 169 millions d'euros, nets de la trésorerie acquise, dettes et engagements inclus. Ils concernent principalement l'achat de titres d'Alnylam et de Voyager Therapeutics ainsi qu'un complément de prix payé à Bayer et lié à l'acquisition de Genzyme. Au 1^{er} semestre 2014, les investissements financiers s'élevaient à 1 679 millions d'euros, nets de la trésorerie acquise, dettes et engagements inclus, et concernaient principalement l'achat de titres de Regeneron et d'Alnylam.

Les produits de cession nets d'impôts (92 millions d'euros) au 1^{er} semestre 2015 correspondent aux cessions de divers actifs financiers et droits sur des produits. Au 1^{er} semestre 2014, les produits de cessions représentaient 182 millions d'euros, principalement liés à la cession de la participation dans Isis Pharmaceuticals et à un paiement reçu de Tolmar pour la rétrocession des droits relatifs au produit Eligard® aux États-Unis.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un solde négatif de 5 060 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre un solde négatif de 4 339 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014. Au 1^{er} semestre 2015, ils intègrent notamment un remboursement d'emprunts (variation nette des emprunts court et long terme) de 570 millions d'euros (contre un recours au financement externe de 115 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), le versement de dividendes aux actionnaires de Sanofi pour 3 694 millions d'euros (contre 3 676 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), et des mouvements sur le capital de Sanofi (acquisitions et cessions d'actions propres nettes des augmentations de capital) pour 781 millions d'euros.

La **variation nette de la trésorerie** à l'actif du bilan au cours du 1^{er} semestre 2015 correspond à une diminution de 2 640 millions d'euros contre une diminution de 3 951 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014.

C.5. BILAN CONSOLIDÉ

Au 30 juin 2015, le total du bilan s'élève à 97 923 millions d'euros contre 97 392 millions d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 531 millions d'euros.

La dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe s'établit à 9 726 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 7 171 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elle est définie comme la somme de la dette financière (court terme et long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Le ratio de la « dette, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » sur le total des capitaux propres augmente de 12,7 % au 31 décembre 2014 à 17,1 % au 30 juin 2015. L'endettement financier du Groupe au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014 est détaillé dans la note B.9. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Le Groupe estime que les flux futurs de trésorerie liés aux activités opérationnelles seront suffisants pour rembourser sa dette.

Les financements en place au 30 juin 2015, au niveau de la Société Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du *rating*.

Les autres principales évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Le total des **capitaux propres** s'établit à 56 774 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 56 268 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette augmentation reflète principalement :

- en augmentation, le résultat net de l'ensemble consolidé du 1^{er} semestre 2015 (2 384 millions d'euros) et la variation nette des écarts de conversion (1 858 millions d'euros, essentiellement sur le dollar US) ;
- en réduction, les distributions aux actionnaires de Sanofi (versement du dividende Sanofi au titre de l'exercice 2014 pour 3 694 millions d'euros).

Au 30 juin 2015, le Groupe détenait 4,9 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 0,37 % du capital.

Les postes « **Ecarts d'acquisition** » et « **Autres actifs incorporels** » (55 062 millions d'euros) augmentent de 1 322 millions d'euros, variation qui s'explique principalement par :

- en augmentation, les acquisitions d'autres actifs incorporels (368 millions d'euros) ainsi que la revalorisation en euros des actifs libellés en devises (2 259 millions d'euros, principalement sur le dollar US) ;
- en réduction, les amortissements et dépréciations de la période (1 317 millions d'euros).

Les **impôts différés actifs nets** (1 181 millions d'euros versus 755 millions d'euros) affichent une augmentation de 426 millions d'euros, principalement en raison des renversements d'impôts différés passifs liées à la revalorisation des immobilisations incorporelles acquises (169 millions d'euros), des pertes fiscales reportables (363 millions d'euros) et de l'évolution des provisions pour retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi (diminution des impôts différés actifs de 119 millions d'euros).

Les **provisions et autres passifs non courants** (9 206 millions d'euros) diminuent de 372 millions d'euros, notamment du fait des variations des écarts actuariels sur régimes de retraites à prestations définies (diminution de 772 millions d'euros) et des écarts de conversion (augmentation de 198 millions d'euros).

Les **passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants** (1 273 millions d'euros) sont en augmentation de 9 millions d'euros. Ils varient principalement avec l'effet d'un complément de prix envers Bayer résultant d'une transaction réalisée par Genzyme antérieurement à son acquisition.

D/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées

D.1. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques auxquels le Groupe est exposé figurent dans le document de référence 2014 de Sanofi déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2015 sous le numéro D.15-0126. La nature de ces risques n'a pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre de l'exercice 2015. Ces risques sont susceptibles de survenir au second semestre de l'exercice 2015 ou durant les exercices ultérieurs.

D.2. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont définies à la note D.33. aux états financiers consolidés du document de référence 2014⁽¹⁾, page 288.

La Note B.5. aux comptes semestriels consolidés condensés présente les principales transactions et les soldes du 1^{er} semestre 2015 avec des sociétés consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, Sanofi a conclu les conventions et engagements suivants avec Olivier Brandicourt, Directeur Général de Sanofi depuis le 2 avril 2015 : une indemnité de fin de mandat, une indemnité de non-concurrence ainsi que le bénéfice du régime de retraite supplémentaire de Sanofi. Ces conventions et engagements sont détaillés à la page 51 du document de référence 2014⁽¹⁾. Aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction au cours du 1^{er} semestre 2015.

Les relations à caractère financier avec les principaux actionnaires présentent le caractère d'opérations courantes et sont non significatives sur le 1^{er} semestre 2015.

⁽¹⁾ Ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

E/ Perspectives

Le Groupe anticipe pour l'ensemble de l'année 2015 un bénéfice net des activités⁽¹⁾ par action stable ou en légère progression à taux de change moyens constants par rapport à 2014, sauf événements défavorables majeurs imprévus. L'effet additionnel positif des changes sur le BNPA des activités de l'année 2015 est estimé à environ 10 %, dans l'hypothèse où les taux de change du second semestre seraient identiques aux taux moyens de juin 2015.

Pour l'ensemble de l'année 2014, le résultat net des activités⁽¹⁾ s'élevait à 6 847 millions d'euros soit 5,20 euros par action.

Ces perspectives ont été élaborées selon des méthodes comptables conformes à celles suivies pour l'établissement des informations historiques du Groupe. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- la croissance des marchés nationaux dans lesquels le Groupe est présent ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et en termes d'introduction de produits génériques;
- le respect des droits de propriété intellectuelle du Groupe ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- et le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations, émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la direction du Groupe Sanofi, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

Avertissement sur les prévisions et les informations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du *US Private Securities Litigation Reform Act of 1995*). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution, le nombre moyen d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC), y compris ceux énumérés dans les rubriques « 3.1.8. Facteurs de risque »⁽¹⁾ et « Déclarations prospectives » du document de référence 2014 de Sanofi qui a été déposé auprès de l'AMF, ainsi que dans les rubriques « Risk Factors »⁽²⁾ et « *Cautionary Statement Regarding Forward-Looking Statements* » du rapport annuel 2014 sur *Form 20-F* de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note « B.14. Litiges et arbitrages » de l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2015, à la section « A.4.2. Litiges et arbitrages » et à la section « D. Facteurs de risques et transactions entre parties liées » respectivement en pages 36 et 60 du rapport semestriel d'activité.

Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

⁽¹⁾ Voir pages 158 à 176 du document de référence 2014 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

⁽²⁾ Voir pages 4 à 18 de l'*Annual report on Form 20-F 2014* ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

F/ Annexe – Définition des données financières

F.1. CHIFFRE D’AFFAIRES A PÉRIMÈTRE ET CHANGES CONSTANTS

F.1.1. Chiffre d’affaires à changes constants

Lorsqu’il est fait référence aux variations du chiffre d’affaires « à changes constants », cela signifie que l’impact des variations de taux de change est exclu. L’impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l’exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l’exercice précédent.

Tableau de passage du chiffre d’affaires publié au chiffre d’affaires à changes constants pour le 1^{er} semestre 2015

(en millions d’euros)	30 juin 2015
Chiffre d’affaires publié du 1 ^{er} semestre 2015	18 188
Impact des variations de taux de change	(1 692)
Chiffre d’affaires à changes constants du 1 ^{er} semestre 2015	16 496

F.1.2. Chiffre d’affaires à périmètre constant

Lorsqu’il est fait référence aux variations du chiffre d’affaires « à périmètre constant », cela signifie que l’effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l’exercice antérieur de la manière suivante :

- en ajoutant la partie des ventes provenant de l’entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus sur l’exercice en cours ; cette portion des ventes est calculée sur la base des données historiques communiquées par le cédant ;
- de même, lorsqu’une entité ou des droits sur un produit sont cédés, les ventes pour la partie en question sur l’exercice antérieur sont éliminées ;
- et lors de changement de méthode de consolidation, l’exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l’exercice en cours.

F.2. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS

F.2.1. Résultat opérationnel des activités

Le « Résultat opérationnel des activités » est le résultat sectoriel du Groupe retenu pour l’application d’IFRS 8 ; il est l’indicateur utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources. Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au **Résultat opérationnel** modifié des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes **Coûts de restructuration, Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles** et **Autres gains et pertes, litiges** ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits) ;
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (résultant principalement de l’écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d’acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;

- extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence ;
- et ajustement non récurrent et non lié à la performance sectorielle, de la charge supplémentaire de la contribution pharmaceutique américaine (*Branded Prescription Fee*), comptabilisée en 2014 suite à la publication en juillet 2014 par les autorités américaines (*IRS regulation*) de la réglementation finale sur le sujet.

F.2.2. Résultat net des activités

Le « Résultat net des activités » est un indicateur financier « non – GAAP » qui correspond au **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** (conforme au référentiel IFRS) avant :

- amortissement et dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels) ;
- ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles ;
- autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence) ;
- coûts de restructuration⁽¹⁾ ;
- autres gains et pertes⁽¹⁾ ;
- coûts ou provisions sur litiges⁽¹⁾ ;
- les effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que les impacts des litiges fiscaux majeurs ;
- l'impôt sur la distribution de dividendes (3 %) aux Actionnaires de Sanofi ;
- ajustement non récurrent et non lié à la performance sectorielle, de la charge supplémentaire de la contribution pharmaceutique américaine (*Branded Prescription Fee*), comptabilisée en 2014 suite à la publication en juillet 2014 par les autorités américaines (*IRS regulation*) de la réglementation finale sur le sujet.
- la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments ci-dessus.

Le Groupe présente également un bénéfice net des activités par action (BNPA des activités). Le BNPA des activités est un indicateur financier « non-GAAP » que le Groupe définit comme le résultat net des activités divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

⁽¹⁾ Présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé *Coûts de restructuration* et *Autres gains et pertes, litiges*.

G/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement

Soumission

N	Praluent® (alirocumab) Anti-PCSK9 mAb Hypercholestérolémie, UE	Dengue Vaccin contre la dengue modérée à sévère
N	lixisenatide Agoniste des récepteurs du GLP-1 Diabète de type 2, États-Unis	PR5i DTP-HepB-Polio-Hib Vaccin pédiatrique hexavalent, États-Unis, UE

Phase III

	N	LixiLan lixisenatide + insuline glargine Ratio fixe / Diabète de type 2	N	patisiran (ALN-TTR02) Inhibiteur siRNA ciblant la TTR Polyneuropathie amyloïde familiale □		Clostridium difficile Vaccin toxoïde
N		SAR342434 insuline lispro Diabète de type 1 et 2	N	revusiran (ALN-TTRsc) Inhibiteur siRNA ciblant la TTR Cardiomyopathie amyloïde familiale		Rotavirus Vaccin tétravalent oral à rotavirus vivant atténué
N		sarilumab Anticorps monoclonal anti-IL6R Arthrite rhumatoïde		Kynamro® (mipomersen) Inhibiteur de la synthèse de l'apo-B Hypercholestérolémie familiale hétérozygote sévère, États-Unis		VaxiGrip® QIV IM Vaccin anti grippal inactivé quadrivalent
N		dupilumab Anticorps monoclonal anti-IL4Rα Dermatite atopique, Asthme □		Jevtana® (cabazitaxel) Cancer de la prostate métastatique (1L) □		
		SYNVISC-ONE® Dispositif médical Douleur dans l'ostéoartrrose de la hanche				

Phase II

	N	dupilumab Anticorps monoclonal anti-IL4Rα Polypose nasale ; Oesophagite éosinophilique	N	isatuximab Anticorps monoclonal anti-CD38 nu Myélome multiple		Rabies VRVg Vaccin rabique cultivé sur cellules Vero purifiées
N		vatelizumab Anticorps monoclonal anti-VLA-2 Sclérose en plaques □	N	SAR125844 Inhibiteur de la kinase C-MET NSCLC		Meninge ACYW conj. Vaccin pédiatrique meningococcique conjugué de 2 ^{ème} génération
N		SAR156597 Anticorps monoclonal IL4/IL13 bi-spécifique Fibrose pulmonaire idiopathique	N	GZ402671 Inhibiteur GCS oral Maladie de Fabry		Tuberculose Vaccin recombinant sous-unitaire
		sarilumab Anticorps monoclonal anti-IL6R Uvéite	N	olipudase alfa rhASM Maladie de Niemann-Pick type B		
N		Combinaison ferroquine / OZ439 Antimalarial				

Phase I

<p>N</p> <p>GZ402668 GLD52 (anticorps monoclonal anti-CD52) Sclérose en plaques récurrente-rémittente</p>	<p>N</p> <p>SAR566658 Anticorps monoclonal maytansin-loaded anti-CA6 Tumeurs solides</p>	<p>N</p> <p>GZ402666 neo GAA Maladie de Pompe</p>
<p>N</p> <p>SAR113244 Anticorps monoclonal anti-CXCR5 Lupus érythémateux disséminé</p>	<p>N</p> <p>SAR408701 Anticorps monoclonal conjugué anti-CEACAM5 Tumeurs solides</p>	<p>N</p> <p>GZ389988 TRKA antagoniste Ostéoarthrite</p>
<p>N</p> <p>SAR228810 Anticorps monoclonal anti proto-fibrillaire AB Maladie d'Alzheimer</p>	<p>N</p> <p>REGN2810 Inhibiteur PD-1 Cancer</p>	<p>N</p> <p>StarGen® Thérapie génique Maladie de Stargardt</p>
<p>N</p> <p>SAR425899 Agoniste des récepteurs du GLP-1 / GCGR Diabète</p>	<p>N</p> <p>SAR125844 Inhibiteur de la kinase C-MET Tumeurs solides</p>	<p>N</p> <p>UshStat® Thérapie génique Maladie d'Usher type 1B</p>
<p>N</p> <p>SAR439152 Inhibiteur de la myosine Cardiomyopathie hypertrophique</p>		<p>Streptococcus pneumonia Vaccin contre la méningite & la pneumonie</p>
		<p>Herpes Simplex Virus Type 2 Vaccin HSV-2</p>

N : Nouvelle entité moléculaire

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sanofi, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 30 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Philippe Vogt François Guillon

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Pfeuty

4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 33 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 30 juillet 2015

Olivier Brandicourt

Directeur Général

Crédit photo couverture : Cedric Arnold / Capa Pictures

